



**PAR COURRIEL**

Québec, le 20 avril 2026

**Objet : Demande d'accès du 19 mars 2026  
N/D : 2690395SST**

La présente fait suite à votre demande du 19 mars dernier, laquelle visait à obtenir une copie des documents suivants, auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (ci-après, la « Commission »), et ce, depuis le 18 septembre 2025 :

1. Tous les documents et courriels concernant toute enquête ou inspection intentée par la Commission à l'égard de Dieudonné Nidufasha et/ou l'Agence de placement et de recrutement d'employés Iris et/ou Transport Livriris (aussi connue comme Livriris Pro inc.) ;
2. Tous les rapports d'intervention et les rapports d'enquête sur cette même agence et les entreprises solidairement responsables de même que sur l'entreprise Transport Livriris ;
3. Tout rapport, courriels, notes internes répertoriant la liste des plaintes de salariés, le cas échéant, et les constats d'infraction sur cette Agence Iris et ses entreprises clientes, Transport Livriris ou sur Dieudonné Nidufasha ;

Tout d'abord, la vice-présidence à l'équité salariale ne détient aucun document concernant Dieudonné Nidufasha et/ou l'Agence de placement et de recrutement d'employés Iris et/ou Transport Livriris (aussi connue comme Livriris Pro inc.). De plus, la direction générale des opérations en prévention-inspection ne détient aucun rapport d'intervention concernant ces mêmes entreprises de même que cette même personne.

Néanmoins, en ce qui concerne la vice-présidence aux normes du travail, vous trouverez ci-joint une première partie des documents repérés détenus par la Commission. Veuillez prendre note qu'une réponse complémentaire suivra incessamment avec le reste des documents répondant à votre demande.

Toutefois, certaines informations, ainsi que certains documents ne peuvent vous être communiqués, car ils contiennent des renseignements personnels à caractère confidentiel, le tout, tel qu'il appert des 14, 53 et 54 de *la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A2.1 (ci-après, la « Loi sur l'accès »).

De plus, l'enquête de la Commission émane d'un mandat législatif tel qu'il est prévu aux articles 92.10 et 105 de la *Loi sur les normes du travail*, RLRQ, c. N-1.1 (ci-après, la « Loi sur les normes »). À cet effet, l'article 109 de la Loi sur les normes lui octroie le pouvoir d'exiger la communication des informations et des documents qui sont pertinents à son enquête. Au surplus et conformément à l'article 174 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, RLRQ, c. S-2.1, la Commission doit assurer la confidentialité des renseignements et informations qu'elle obtient.

Également, nous vous informons que certains documents ne peuvent vous être communiqués, car ils sont protégés par le secret professionnel, conformément à l'article 9 de la *Charte des droits et libertés de la personne*, RLRQ, c. C-12.

De surcroît, en vertu de l'article 37 de la Loi sur l'accès, les recommandations faites par un membre du personnel dans l'exercice de ses fonctions ne peuvent vous être communiquées et ont donc été retirées.

Par ailleurs, vous trouverez ci-joint les *Rapports sur le profil de l'employeur* contenant la liste des plaintes à l'égard de l'Agence de recrutement et de placement des employés Iris inc. et de Transports Livriris & Livriris Pro inc. Toutefois, certaines informations ne peuvent vous être communiquées, car elles constituent des renseignements personnels à caractère confidentiel, le tout, tel qu'il appert des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès. Aussi, l'article 63.1 de la Loi sur l'accès exige des organismes publics qu'ils prennent les mesures de sécurité propres à assurer la protection des renseignements personnels. Dans cette optique, nous avons retiré le numéro d'identification unique qui est attribué par la Commission aux employeurs.

Enfin, aucun constat d'infraction n'a été signifié à l'Agence de recrutement et de placement des employés Iris inc., son administrateur Dieudonné Nidufasha et Transport Livriris (Livriris Pro inc.) depuis le 18 septembre 2025, et ce, pour les trois secteurs.

Nous devons vous informer que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Nous joignons une note explicative concernant l'exercice de ce recours et les articles pertinents.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer nos salutations distinguées.

La substitut de la responsable de l'accès aux documents et  
de la protection des renseignements personnels,

Sandrine

MacFarlane-  
Drouin

Signé numériquement par Sandrine  
MacFarlane-Drouin  
DN : cn = Sandrine MacFarlane-Drouin,  
c = CA, o = CNESST, ou = Laroche Avocats  
CNESST, email = sandrine.macfarlane-  
drouin@cnesst.gouv.qc.ca  
Date : 2026.04.20 15:51:51 -04'00'

Sandrine MacFarlane-Drouin, avocate  
[sandrine.macfarlane-drouin@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:sandrine.macfarlane-drouin@cnesst.gouv.qc.ca)

Téléphone : [REDACTED]  
Télécopieur : 418 528-7245

SMD/lb

p.j.

## **AVIS DE RECOURS EN RÉVISION**

### **RÉVISION**

#### **a) Pouvoir**

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

#### **QUÉBEC**

Commission d'accès à l'information  
Bureau 2.36  
525, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741  
Télec : (418) 529-3102

#### **MONTRÉAL**

Commission d'accès à l'information  
Bureau 900  
2045, rue Stanley  
Montréal (Québec) H3A 2V4

Tél : (514) 873-4196  
Télec : (514) 844-6170

#### **b) Motifs**

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

#### **c) Délais**

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

L.R.Q., chapitre C-12

## **CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE**

### **PARTIE I LES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE**

#### **CHAPITRE I LIBERTÉS ET DROITS FONDAMENTAUX**

##### **9. Chacun a droit au respect du secret professionnel.**

Toute personne tenue par la loi au secret professionnel et tout prêtre ou autre ministre du culte ne peuvent, même en justice, divulguer les renseignements confidentiels qui leur ont été révélés en raison de leur état ou profession, à moins qu'ils n'y soient autorisés par celui qui leur a fait ces confidences ou par une disposition expresse de la loi.

Le tribunal doit, d'office, assurer le respect du secret professionnel.

1975, c. 6, a. 9.

L.R.Q., chapitre A-2.1

**LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES  
ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA  
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS  
PERSONNELS**

**CHAPITRE II**  
ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

**SECTION I**  
DROIT D'ACCÈS

**14.** Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi.

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

L.R.Q., chapitre A-2.1

## **LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

### **CHAPITRE II ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS**

#### **SECTION II RESTRICTIONS AU DROIT D'ACCÈS**

*§ 5. — Renseignements ayant des incidences sur les  
décisions administratives ou politiques*

**37.** Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions.

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

1982, c. 30, a. 37.

L.R.Q., chapitre A-2.1

## **LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

### **CHAPITRE III PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

#### **SECTION I CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

**53.** Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29; 2021, c. 25, a. 8.

L.R.Q., chapitre A-2.1

## **LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

### **CHAPITRE III PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

#### **SECTION I CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

**54.** Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent, directement ou indirectement, de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110; 2021, c. 25, a. 10.



© Éditeur officiel du Québec  
Ce document n'a pas de valeur officielle.

*Dernière version disponible*  
À jour au 24 octobre 2025

L.R.Q., chapitre A-2.1

# **LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

## **CHAPITRE III PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

### **SECTION II COLLECTE, UTILISATION, COMMUNICATION ET CONSERVATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

**63.1.** Un organisme public doit prendre les mesures de sécurité propres à assurer la protection des renseignements personnels collectés, utilisés, communiqués, conservés ou détruits et qui sont raisonnables compte tenu, notamment, de leur sensibilité, de la finalité de leur utilisation, de leur quantité, de leur répartition et de leur support.

2006, c. 22, a. 34.

## Chapitre N-1.1

# LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL

## CHAPITRE IV LES NORMES DU TRAVAIL

### SECTION VIII.2 LE PLACEMENT DE PERSONNEL ET LES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES

§ 2. — Obligations de l'employeur d'un travailleur étranger temporaire

**92.10.** Si, après enquête, la Commission a des motifs de croire qu'un travailleur étranger temporaire a été victime d'une atteinte à un droit conféré par la présente loi ou un règlement, elle peut, même sans plainte et si aucun règlement n'intervient, exercer tout recours pour le compte de ce travailleur.

## Chapitre N-1.1

# LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL

## CHAPITRE V LES RECOURS

### SECTION I LES RECOURS CIVILS

**105.** La Commission peut également faire enquête de sa propre initiative.

1979, c. 45, a. 105.

## Chapitre N-1.1

# LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL

## CHAPITRE V LES RECOURS

### SECTION I LES RECOURS CIVILS

**109.** À l'occasion d'une enquête, la Commission ou une personne qu'elle désigne à cette fin peut:

1° pénétrer à une heure raisonnable en tout lieu du travail ou établissement d'un employeur et en faire l'inspection; celle-ci peut comprendre l'examen de registres, livres, comptes, pièces justificatives et autres documents;

2° exiger une information relative à l'application de la présente loi ou d'un règlement, de même que la production d'un document qui s'y rapporte.

L.R.Q., chapitre S-2.1

## **LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

### **CHAPITRE IX**

LA COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

#### **SECTION II**

LES FONCTIONS DE LA COMMISSION

**174.** La Commission assure le caractère confidentiel des renseignements et informations qu'elle obtient; seules des analyses dépersonnalisées peuvent être divulguées.

Malgré le premier alinéa, la Commission peut communiquer à la Régie du bâtiment du Québec tout renseignement nécessaire à l'application de la Loi sur le bâtiment (chapitre B-1.1). De même, elle peut communiquer à la Commission de la construction du Québec tout renseignement nécessaire à l'application de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction (chapitre R-20). Elle peut également communiquer au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale tout renseignement relatif à une indemnité ou à un paiement d'assistance médicale qu'elle verse ou qu'elle est susceptible de verser à une personne et qui est nécessaire à l'application de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (chapitre A-13.1.1). De même, elle peut communiquer au ministre de la Santé et des Services sociaux, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au ministre de la Sécurité publique et au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs tout renseignement nécessaire à l'application des lois dont ils sont responsables. Elle peut également communiquer à une association sectorielle tout renseignement nécessaire à l'exercice des fonctions de cette dernière.

1979, c. 63, a. 174; 1990, c. 31, a. 8; 1994, c. 12, a. 67; 1997, c. 63, a. 128; 1998, c. 36, a. 193; 2001, c. 44, a. 30; 2005, c. 15, a. 172; 2012, c. 25, a. 76; 2025, c. 8, a. 79.

## Geneviève Simard

---

**De:** [REDACTED]  
**Envoyé:** 3 novembre 2025 10:24  
**À:** [REDACTED]  
**Objet:** TR: [Externe] Suivi CTTI - dossier IRIS

Allo [REDACTED], les informations sont assez minces. Peux-tu essayer d'identifier la plainte ? CTI ne nous donne pas le nom de la travailleuse et on a plusieurs nom d'entreprise. Si tu n'arrives pas à identifier le dossier de plainte, il va falloir appeler [REDACTED] et demander plus de détails. Son no de téléphone sur WhatsApp: [REDACTED]

Mme [REDACTED]  
[REDACTED]  
Direction de la prévention, des enquêtes et des permis  
Vice-présidence aux normes du travail  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199 rue Bleury, 2e étage, Montréal (Québec) H3B 3J1  
[REDACTED]

-----Message d'origine-----

De : [REDACTED] Envoyé : 29 octobre 2025 10:55 À : [REDACTED]  
[REDACTED] Objet : [Externe] Suivi CTTI - dossier IRIS

\*ATTENTION : Ce courriel provient de sources externes à l'organisation.

Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes à moins de reconnaître l'expéditeur et de savoir que le contenu est sûr.

Bonjour Mme [REDACTED],

Je vous appelle pour donner suite à mon appel de ce matin.

Je tenais simplement à

1. valider que son dossier avait bel et bien été reçu; 2. me renseigner pour voir quels recours sont possible via la CNESST (s'il y a lieu) considérant que [REDACTED] semble déterminé à continuer les mêmes abus sous une nouvelle structure juridique - c'est-à-dire, que peut la CNESST pour mettre un terme aux abus causés par M. [REDACTED] via Recruteur IRIS Ontario

(<https://www.agencerecrutementiris.com/>) et Transport Livriris/ Livriris Pro Inc. (<https://www.livriris.team/>) et toute éventuelle nouvelle structure juridique par laquelle il répèterait les mêmes abus; 3. si ces nouvelles informations changent quelque chose pour les travailleurs et travailleuses en attente de leurs salaires volés par l'agence IRIS

En vous remerciant,

[REDACTED]

--

[REDACTED] Centre des travailleurs et  
travailleuses immigrant·es

4755 av. Van Horne, bur. 110  
Montréal QC H3W-1H8

À noter qu'il n'y a pas d'avocat·es à la clinique et que nous ne sommes donc pas autorisé·es à vous donner des conseils juridiques. Au besoin, nous vous invitons à communiquer avec un·e avocat·e, avec les services d'aide juridique de votre région ou avec des services juridiques communautaires.

CONFIDENTIALITÉ : Ce message est destiné uniquement à la personne à qui il est adressé et peut contenir des renseignements confidentiels. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, prenez note que toute distribution, reproduction ou autre utilisation de ce message par un destinataire non autorisé est strictement interdite. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez nous en informer immédiatement puis le supprimer.

CONFIDENTIALITY: This message is intended only for the person it is addressed to and may contain confidential information. If you are not that person, please take note that any distribution, copying, or other use of this message is forbidden. If you received this message in error, please contact us and destroy said message.

## Geneviève Simard

---

**De:** [REDACTED]  
**Envoyé:** 3 novembre 2025 10:30  
**À:** [REDACTED]  
**Cc:** [REDACTED]  
**Objet:** RE: [Externe] Suivi CTTI - dossier IRIS

Bonjour, je confirme la réception de votre courriel.

J'ai ajouté Mme [REDACTED] dans le fils de conversation, elle va essayer d'identifier le dossier de la salariée et vous appeler si elle a besoin d'informations supplémentaires.

Je réfère aussi le dossier à l'équipe d'enquête pour les agences sans permis, vu que M. [REDACTED] semble utiliser une nouvelle entreprise pour le placement de personnel.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des questions.

Bonne journée

Mme [REDACTED]  
[REDACTED]  
Direction de la prévention, des enquêtes et des permis  
Vice-présidence aux normes du travail  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199 rue Bleury, 2e étage, Montréal (Québec) H3B 3J1  
[REDACTED]

-----Message d'origine-----

De : [REDACTED] Envoyé : 29 octobre 2025 10:55 À : [REDACTED]  
[REDACTED] Objet : [Externe] Suivi CTTI - dossier IRIS

\*ATTENTION : Ce courriel provient de sources externes à l'organisation.

Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes à moins de reconnaître l'expéditeur et de savoir que le contenu est sûr.

Bonjour Mme [REDACTED],

Je vous appelle pour donner suite à mon appel de ce matin.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Je tenais simplement à

1. valider que son dossier avait bel et bien été reçu; 2. me renseigner pour voir quels recours sont possible via la CNESST (s'il y a lieu) considérant que [REDACTED] semble déterminé à continuer les mêmes abus sous une nouvelle structure juridique - c'est-à-dire, que peut la CNESST pour mettre un terme aux abus causés par M. [REDACTED] via Recruteur IRIS Ontario

(<https://www.agencerecrutementiris.com/>) et Transport Livriris/ Livriris Pro Inc. (<https://www.livriris.team/>) et toute éventuelle nouvelle structure juridique par laquelle il répèterait les mêmes abus; 3. si ces nouvelles informations changent quelque chose pour les travailleurs et travailleuses en attente de leurs salaires volés par l'agence IRIS

En vous remerciant,

[REDACTED]

--

[REDACTED] \_\_\_\_\_ Centre des travailleurs et  
travailleuses immigrant-es  
4755 av. Van Horne, bur. 110  
Montréal QC H3W-1H8

À noter qu'il n'y a pas d'avocat-es à la clinique et que nous ne sommes donc pas autorisé-es à vous donner des conseils juridiques. Au besoin, nous vous invitons à communiquer avec un-e avocat-e, avec les services d'aide juridique de votre région ou avec des services juridiques communautaires.

**CONFIDENTIALITÉ** : Ce message est destiné uniquement à la personne à qui il est adressé et peut contenir des renseignements confidentiels. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, prenez note que toute distribution, reproduction ou autre utilisation de ce message par un destinataire non autorisé est strictement interdite. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez nous en informer immédiatement puis le supprimer.

**CONFIDENTIALITY**: This message is intended only for the person it is addressed to and may contain confidential information. If you are not that person, please take note that any distribution, copying, or other use of this message is forbidden. If you received this message in error, please contact us and destroy said message.



\*ATTENTION : Ce courriel provient de sources externes à l'organisation.

Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes à moins de reconnaître l'expéditeur et de savoir que le contenu est sûr.

Bonjour Mme [REDACTED],

Je vous appelle pour donner suite à mon appel de ce matin.

Je tenais simplement à

1. valider que son dossier avait bel et bien été reçu; 2. me renseigner pour voir quels recours sont possible via la CNESST (s'il y a lieu) considérant que [REDACTED] semble déterminé à continuer les mêmes abus sous une nouvelle structure juridique - c'est-à-dire, que peut la CNESST pour mettre un terme aux abus causés par M. [REDACTED] via Recruteur IRIS Ontario

(<https://www.agencerecrutementiris.com/>) et Transport Liviris/ Liviris Pr Inc. (<https://www.liviris.team/>) et toute éventuelle nouvelle structure juridique par laquelle il répèterait les mêmes abus; 3. si ces nouvelles informations changent quelque chose pour les travailleurs et travailleuses en attente de leurs salaires volés par l'agence IRIS

En vous remerciant,

[REDACTED]

--

[REDACTED] \_\_\_\_\_ Centre des travailleurs et  
travailleuses immigrant-es  
4755 av. Van Horne, bur. 110  
Montréal QC H3W-1H8

À noter qu'il n'y a pas d'avocat-es à la clinique et que nous ne sommes donc pas autorisé-es à vous donner des conseils juridiques. Au besoin, nous vous invitons à communiquer avec un-e avocat-e, avec les services d'aide juridique de votre région ou avec des services juridiques communautaires.

CONFIDENTIALITÉ : Ce message est destiné uniquement à la personne à qui il est adressé et peut contenir des renseignements confidentiels. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, prenez note que toute distribution, reproduction ou autre utilisation de ce message par un destinataire non autorisé est strictement interdite. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez nous en informer immédiatement puis le supprimer.

CONFIDENTIALITY: This message is intended only for the person it is addressed to and may contain confidential information. If you are not that person, please take note that any distribution, copying, or other use of this message is forbidden. If you received this message in error, please contact us and destroy said message.

## Geneviève Simard

---

**De:** [REDACTED]  
**Envoyé:** 3 novembre 2025 10:49  
**À:** Signalement TET  
**Cc:** [REDACTED]  
**Objet:** TR: [Externe] Suivi CTTI - dossier IRIS

Bonjour, dénonciation CTI pour agence sans permis/TET, reliée à Iris. [REDACTED] prend en charge la recherche du dossier de plainte.

Bonne semaine !

Mme [REDACTED]  
[REDACTED]  
Direction de la prévention, des enquêtes et des permis  
Vice-présidence aux normes du travail  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199 rue Bleury, 2e étage, Montréal (Québec) H3B 3J1  
[REDACTED]

-----Message d'origine-----

De : [REDACTED]  
Envoyé : 3 novembre 2025 10:30  
À : [REDACTED] Objet : RE: [Externe] Suivi  
CTTI - dossier IRIS

Bonjour, je confirme la réception de votre courriel.

J'ai ajouté Mme [REDACTED] dans le fil de la conversation, elle va essayer d'identifier le dossier de la salariée et vous appeler si elle a besoin d'informations supplémentaires.

Je réfère aussi le dossier à l'équipe d'enquête pour les agences sans permis, vu que M. [REDACTED] semble utiliser une nouvelle entreprise pour le placement de personnel.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des questions.

Bonne journée

Mme [REDACTED]  
[REDACTED]  
Direction de la prévention, des enquêtes et des permis  
Vice-présidence aux normes du travail  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199 rue Bleury, 2e étage, Montréal (Québec) H3B 3J1  
[REDACTED]

-----Message d'origine-----

De : [REDACTED] Envoyé : 29 octobre 2025 10:55 À : [REDACTED]  
[REDACTED] Objet : [Externe] Suivi CTTI - dossier IRIS

\*ATTENTION : Ce courriel provient de sources externes à l'organisation.

Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes à moins de reconnaître l'expéditeur et de savoir que le contenu est sûr.

Bonjour Mme [REDACTED],

Je vous appelle pour donner suite à mon appel de ce matin.

Je tenais simplement à

1. valider que son dossier avait bel et bien été reçu; 2. me renseigner pour voir quels recours sont possible via la CNESST (s'il y a lieu) considérant que [REDACTED] semble déterminé à continuer les mêmes abus sous une nouvelle structure juridique - c'est-à-dire, que peut la CNESST pour mettre un terme aux abus causés par M. [REDACTED] via Recruteur IRIS Ontario (<https://www.agencerecrutementiris.com/>) et Transport Livriris/ Livriris Pro Inc. (<https://www.livriris.team/>) et toute éventuelle nouvelle structure juridique par laquelle il répèterait les mêmes abus; 3. si ces nouvelles informations changent quelque chose pour les travailleurs et travailleuses en attente de leurs salaires volés par l'agence IRIS

En vous remerciant,

[REDACTED]

--

[REDACTED] \_\_\_\_\_ Centre des travailleurs et  
travailleuses immigrant·es  
4755 av. Van Horne, bur. 110  
Montréal QC H3W-1H8

À noter qu'il n'y a pas d'avocat·es à la clinique et que nous ne sommes donc pas autorisé·es à vous donner des conseils juridiques. Au besoin, nous vous invitons à communiquer avec un·e avocat·e, avec les services d'aide juridique de votre région ou avec des services juridiques communautaires.

CONFIDENTIALITÉ : Ce message est destiné uniquement à la personne à qui il est adressé et peut contenir des renseignements confidentiels. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, prenez note que toute distribution, reproduction ou autre utilisation de ce message par un destinataire non autorisé est strictement interdite. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez nous en informer immédiatement puis le supprimer.

CONFIDENTIALITY: This message is intended only for the person it is addressed to and may contain confidential information. If you are not that person, please take note that any distribution, copying, or other use of this message is forbidden. If you received this message in error, please contact us and destroy said message.

## Geneviève Simard

---

**De:** [REDACTED]  
**Envoyé:** 3 novembre 2025 10:56  
**À:** [REDACTED]  
**Cc:** Signalement TET; [REDACTED]  
**Objet:** RE: [Externe] Suivi CTTI - dossier IRIS

Allo [REDACTED].

Rien à faire de ton côté pour l'instant. [REDACTED]  
[REDACTED] J'ai référé le dossier de dénonciation à l'équipe d'enquête pour les agences sans permis. Je vais communiquer avec CTTI pour confirmer le fait que la plainte de la salariée a bien été reçue.

Bonne journée

Mme [REDACTED]  
[REDACTED]  
Direction de la prévention, des enquêtes et des permis  
Vice-présidence aux normes du travail  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199 rue Bleury, 2e étage, Montréal (Québec) H3B 3J1  
[REDACTED]

-----Message d'origine-----

De : [REDACTED] Envoyé : 3 novembre 2025 10:47 À : [REDACTED]  
[REDACTED] Objet : RE: [Externe] Suivi CTTI - dossier IRIS

Allô!

Je pense que la plainte est le no. [REDACTED] Elle a bien été prise par l'inspecteur mentionné. [REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

[REDACTED]  
[REDACTED]  
Direction de la prévention, des enquêtes et des permis Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail 1199, rue De Bleury, 2e étage Montréal (Québec) H3B 3J1  
[REDACTED]

cnesst.gouv.qc.ca

La CNESST, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022

-----Message d'origine-----

De : [REDACTED] Envoyé : 3 novembre 2025 10:24 À : [REDACTED]  
[REDACTED] Objet : TR: [Externe] Suivi CTTI - dossier IRIS

Allo [REDACTED], les informations sont assez minces. Peux-tu essayer d'identifier la plainte ? CTI ne nous donne pas le nom de la travailleuse et on a plusieurs nom d'entreprise. Si tu n'arrives pas à identifier le dossier de plainte, il va falloir appeler [REDACTED] et demander plus de détails. Son no de téléphone sur WhatsApp: [REDACTED]

Mme [REDACTED]

[REDACTED]  
Direction de la prévention, des enquêtes et des permis  
Vice-présidence aux normes du travail  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199 rue Bleury, 2e étage, Montréal (Québec) H3B 3J1  
[REDACTED]

-----Message d'origine-----

De : [REDACTED] Envoyé : 29 octobre 2025 10:55 À : [REDACTED]  
[REDACTED] Objet : [Externe] Suivi CTTI - dossier IRIS

\*ATTENTION : Ce courriel provient de sources externes à l'organisation.

Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes à moins de reconnaître l'expéditeur et de savoir que le contenu est sûr.

Bonjour Mme [REDACTED],

Je vous appelle pour donner suite à mon appel de ce matin.

Je tenais simplement à

1. valider que son dossier avait bel et bien été reçu; 2. me renseigner pour voir quels recours sont possible via la CNESST (s'il y a lieu) considérant que [REDACTED] semble déterminé à continuer les mêmes abus sous une nouvelle structure juridique - c'est-à-dire, que peut la CNESST pour mettre un terme aux abus causés par M. [REDACTED] via Recruteur IRIS Ontario (<https://www.agencerecruitmentiris.com/>) et Transport Livriris/ Livriris Pro Inc. (<https://www.livriris.team/>) et toute éventuelle nouvelle structure juridique par laquelle il répèterait les mêmes abus; 3. si ces nouvelles informations changent quelque chose pour les travailleurs et travailleuses en attente de leurs salaires volés par l'agence IRIS

En vous remerciant,

[REDACTED]

--

[REDACTED] \_\_\_\_\_ Centre des travailleurs et  
travailleuses immigrant-es  
4755 av. Van Horne, bur. 110  
Montréal QC H3W-1H8

À noter qu'il n'y a pas d'avocat-es à la clinique et que nous ne sommes donc pas autorisé-es à vous donner des conseils juridiques. Au besoin, nous vous invitons à communiquer avec un-e avocat-e, avec les services d'aide juridique de votre région ou avec des services juridiques communautaires.

**CONFIDENTIALITÉ :** Ce message est destiné uniquement à la personne à qui il est adressé et peut contenir des renseignements confidentiels. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, prenez note que toute distribution, reproduction ou autre utilisation de ce message par un destinataire non autorisé est strictement interdite. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez nous en informer immédiatement puis le supprimer.

**CONFIDENTIALITY:** This message is intended only for the person it is addressed to and may contain confidential information. If you are not that person, please take note that any distribution, copying, or other use of this message is forbidden. If you received this message in error, please contact us and destroy said message.

## Geneviève Simard

---

**De:** [REDACTED]  
**Envoyé:** 3 novembre 2025 11:03  
**À:** [REDACTED]  
**Cc:** Signalement TET; [REDACTED]  
**Objet:** RE: [Externe] Suivi CTTI - dossier IRIS

Allo,

C'est pris en charge de notre côté. Un dossier a été ouvert.

Merci

[REDACTED]  
[REDACTED] - Service des enquêtes et des permis Direction de la prévention, des enquêtes et des permis Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail 1600, avenue D'Estimauville, 6e étage secteur 4 Québec (Québec) G1J 0H7  
[REDACTED]  
cnesst.gouv.qc.ca

-----Message d'origine-----

De : [REDACTED]  
Envoyé : 3 novembre 2025 10:56  
À : [REDACTED]  
Cc : Signalement TET <signalement\_tet@cnesst.gouv.qc.ca>; [REDACTED]  
[REDACTED]  
Objet : RE: [Externe] Suivi CTTI - dossier IRIS

Allo [REDACTED].

Rien à faire de ton côté pour l'instant. [REDACTED]  
[REDACTED] J'ai référé le dossier de dénonciation à l'équipe d'enquête pour les agences sans permis. Je vais communiquer avec CTTI pour confirmer le fait que la plainte de la salariée a bien été reçue.

Bonne journée

Mme [REDACTED]  
[REDACTED]  
Direction de la prévention, des enquêtes et des permis  
Vice-présidence aux normes du travail  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199 rue Bleury, 2e étage, Montréal (Québec) H3B 3J1  
[REDACTED]

-----Message d'origine-----

De : [redacted] Envoyé : 3 novembre 2025 10:47 À : [redacted]  
[redacted] Objet : RE: [Externe] Suivi CTTI - dossier IRIS

Allô!

Je pense que la plainte est le no. [redacted] Elle a bien été prise par l'inspecteur mentionné. [redacted]  
[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

Direction de la prévention, des enquêtes et des permis Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité  
du travail 1199, rue De Bleury, 2e étage Montréal (Québec) H3B 3J1

[redacted]

cnesst.gouv.qc.ca

La CNESST, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022

-----Message d'origine-----

De : [redacted] Envoyé : 3 novembre 2025 10:24 À : [redacted]  
[redacted] Objet : TR: [Externe] Suivi CTTI - dossier IRIS

Allo [redacted], les informations sont assez minces. Peux-tu essayer d'identifier la plainte ? CTI ne nous donne pas le nom de la  
travailleuse et on a plusieurs nom d'entreprise. Si tu n'arrives pas à identifier le dossier de plainte, il va falloir appeler  
[redacted] et demander plus de détails. Son no de téléphone sur WhatsApp: [redacted]

Mme [redacted]

[redacted]

Direction de la prévention, des enquêtes et des permis  
Vice-présidence aux normes du travail  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199 rue Bleury, 2e étage, Montréal (Québec) H3B 3J1

[redacted]

-----Message d'origine-----

De : [redacted] Envoyé : 29 octobre 2025 10:55 À : [redacted]  
[redacted] Objet : [Externe] Suivi CTTI - dossier IRIS

\*ATTENTION : Ce courriel provient de sources externes à l'organisation.

Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes à moins de reconnaître l'expéditeur et de savoir que le  
contenu est sûr.

Bonjour Mme [REDACTED],

Je vous appelle pour donner suite à mon appel de ce matin.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Je tenais simplement à

1. valider que son dossier avait bel et bien été reçu; 2. me renseigner pour voir quels recours sont possible via la CNESST (s'il y a lieu) considérant que [REDACTED] semble déterminé à continuer les mêmes abus sous une nouvelle structure juridique - c'est-à-dire, que peut la CNESST pour mettre un terme aux abus causés par M. [REDACTED] via Recruteur IRIS Ontario (<https://www.agencerecrutementiris.com/>) et Transport Livriris/ Livriris Pro Inc. (<https://www.livriris.team/>) et toute éventuelle nouvelle structure juridique par laquelle il répèterait les mêmes abus; 3. si ces nouvelles informations changent quelque chose pour les travailleurs et travailleuses en attente de leurs salaires volés par l'agence IRIS

En vous remerciant,

[REDACTED]

--

[REDACTED] \_\_\_\_\_ Centre des travailleurs et  
travailleuses immigrant·es  
4755 av. Van Horne, bur. 110  
Montréal QC H3W-1H8

À noter qu'il n'y a pas d'avocat·es à la clinique et que nous ne sommes donc pas autorisé·es à vous donner des conseils juridiques. Au besoin, nous vous invitons à communiquer avec un·e avocat·e, avec les services d'aide juridique de votre région ou avec des services juridiques communautaires.

CONFIDENTIALITÉ : Ce message est destiné uniquement à la personne à qui il est adressé et peut contenir des renseignements confidentiels. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, prenez note que toute distribution, reproduction ou autre utilisation de ce message par un destinataire non autorisé est strictement interdite. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez nous en informer immédiatement puis le supprimer.

CONFIDENTIALITY: This message is intended only for the person it is addressed to and may contain confidential information. If you are not that person, please take note that any distribution, copying, or other use of this message is forbidden. If you received this message in error, please contact us and destroy said message.

## **Geneviève Simard**

---

**De:** [REDACTED]  
**Envoyé:** 29 octobre 2025 15:48  
**À:** Coordination NT statut intersectoriel  
**Objet:** TR: [Externe] Suivi CTTI - dossier IRIS

Signalement reçu du CTI, svp ouvrir un dossier pour transport Liviris/livirisPro

Merci

[REDACTED]  
[REDACTED] - Service des enquêtes et des permis Direction de la prévention, des enquêtes et des permis Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail 1600, avenue D'Estimauville, 6e étage secteur 4 Québec (Québec) G1J 0H7

[REDACTED]  
cnesst.gouv.qc.ca

-----Message d'origine-----

De : [REDACTED]  
Envoyé : 29 octobre 2025 13:28  
À : [REDACTED]  
Objet : TR: [Externe] Suivi CTTI - dossier IRIS

Mme [REDACTED]  
[REDACTED]  
Direction de la prévention, des enquêtes et des permis  
Vice-présidence aux normes du travail  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199 rue Bleury, 2e étage, Montréal (Québec) H3B 3J1  
[REDACTED]

-----Message d'origine-----

De : [REDACTED] Envoyé : 29 octobre 2025 10:55 À : [REDACTED]  
[REDACTED] Objet : [Externe] Suivi CTTI - dossier IRIS

\*ATTENTION : Ce courriel provient de sources externes à l'organisation.

Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes à moins de reconnaître l'expéditeur et de savoir que le contenu est sûr.

Bonjour Mme [REDACTED],

Je vous appelle pour donner suite à mon appel de ce matin.

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

Je tenais simplement à

1. valider que son dossier avait bel et bien été reçu; 2. me renseigner pour voir quels recours sont possible via la CNESST (s'il y a lieu) considérant que [REDACTED] semble déterminé à continuer les mêmes abus sous une nouvelle structure juridique - c'est-à-dire, que peut la CNESST pour mettre un terme aux abus causés par M. [REDACTED] via Recruteur IRIS Ontario (<https://www.agencerecrutementiris.com/>) et Transport Livriris/ Livriris Pro Inc. (<https://www.livriris.team/>) et toute éventuelle nouvelle structure juridique par laquelle il répèterait les mêmes abus; 3. si ces nouvelles informations changent quelque chose pour les travailleurs et travailleuses en attente de leurs salaires volés par l'agence IRIS

En vous remerciant,

[REDACTED]

--

[REDACTED] \_\_\_\_\_ Centre des travailleurs et  
travailleuses immigrant-es  
4755 av. Van Horne, bur. 110  
Montréal QC H3W-1H8

À noter qu'il n'y a pas d'avocat-es à la clinique et que nous ne sommes donc pas autorisé-es à vous donner des conseils juridiques. Au besoin, nous vous invitons à communiquer avec un-e avocat-e, avec les services d'aide juridique de votre région ou avec des services juridiques communautaires.

CONFIDENTIALITÉ : Ce message est destiné uniquement à la personne à qui il est adressé et peut contenir des renseignements confidentiels. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, prenez note que toute distribution, reproduction ou autre utilisation de ce message par un destinataire non autorisé est strictement interdite. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez nous en informer immédiatement puis le supprimer.

CONFIDENTIALITY: This message is intended only for the person it is addressed to and may contain confidential information. If you are not that person, please take note that any distribution, copying, or other use of this message is forbidden. If you received this message in error, please contact us and destroy said message.

N° de dossier	
Nom de l'employeur	TRANSPORT LIVRIRIS & LIVRIRIS PRO INC.
Activité économique de l'employeur	APP et ARTET
NEQ	1177818870

## 1. Mandat de Préanalyse

<b>1 - ATTRIBUTION</b>	
Enquêteur/enquêtrice responsable du dossier	
Date de l'attribution	20/11/2025
Dossier attribué par	Direction de la prévention, des enquêtes et des permis (DPEP)

<b>2 - SIGNALEMENT/DÉNONCIATION</b>	
<b>Provenance</b>	
Dénonciation reçue le 30 octobre 2025 du Centre des travailleurs et travailleuses immigrantes	
<b>Résumé</b>	
Selon la dénonciation reçue, Dieudonné Nidufasha, administrateur de l'agence IRIS continuerait ses activités de recrutement et de placement de personnel à travers l'entreprise Transport Livriris & Livriris Pro inc. sans détenir de permis requis à cet effet.	
<b>Infractions potentielles</b>	
92.5 LNT	

## 2. Rapport de Préanalyse

REQ	DATE :
GI.NET	DATE :
NAVIGATEUR	DATE :
Interne à l'unité des enquêtes (autres dénonciations / préanalyses)	DATE :
SOURCES OUVERTES	DATE :
AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES	DATE :

RÉSULTAT

Infraction(s) possible(s) constatée(s)

Infraction :

Date de connaissance :

Période de l'infraction :

Récidive : Oui  Non

RECOMMANDATION(S)

DATE :

DÉCISION(S)

DATE :

N° de dossier	690000880
Nom de l'employeur	9328-9692 QUÉBEC INC. (Reine Antier)
Activité économique de l'employeur	<a href="#">Cliquez ici pour sélectionner un choix</a>
NEQ	1171247860

## 1. Mandat de Préanalyse

1 - ATTRIBUTION	
Enquêteur/enquêtrice responsable du dossier	
Date de l'attribution	20/11/2025
Dossier attribué par	Direction de la prévention, des enquêtes et des permis (DPEP)

2 - SIGNALEMENT/DÉNONCIATION	
Provenance	
Dénonciation reçue le 30 octobre 2025 du Centre des travailleurs et travailleuses immigrants	
Résumé	
Selon la dénonciation reçue, la résidence Reine Antier ferait affaire avec multiples agences de placement et de recrutement opérant sans permis, notamment, Transport Livriris & Livriris Pro inc. qui serait une agence de placement et de recrutement opérant sans permis. Il est à noter que Transport Livriris & Livriris Pro inc. est une entreprise administré par Dieudonné Nidufasha, administrateur de l'agence IRIS.	
Infractions potentielles	
92.5 et 92.9 LNT	

## 2. Rapport de Préanalyse

REQ	DATE :
GI.NET	DATE :
NAVIGATEUR	DATE :
Interne à l'unité des enquêtes (autres dénonciations / préanalyses)	DATE :
SOURCES OUVERTES	DATE :
AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES	DATE :

RÉSULTAT

Infraction(s) possible(s) constatée(s)

Infraction :

Date de connaissance :

Période de l'infraction :

Récidive : Oui  Non

RECOMMANDATION(S)

DATE :

DÉCISION(S)

DATE :

## Geneviève Simard

---

**De:** IWC-CTI <bas-saint-laurent@iwc-cti.ca>  
**Envoyé:** 5 novembre 2025 15:59  
**À:** [REDACTED]  
**Cc:** [REDACTED]  
**Objet:** [Externe] Lettre de dénonciation de la Résidence Reine Antier  
**Pièces jointes:** Lettre\_dénonciation\_RA\_CNESST\_2025-10-30.pdf

**\*ATTENTION : Ce courriel provient de sources externes à l'organisation.**

*Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes à moins de reconnaître l'expéditeur et de savoir que le contenu est sûr.*

Mme [REDACTED],  
Cc [REDACTED],

Suite à notre conversation téléphonique du 16 octobre 2025, vous trouverez ci-joint une lettre de dénonciation officielle contre la résidence privée pour personnes âgées Reine Antier et [REDACTED].

Pour tout complément d'information, vous pouvez me joindre au [REDACTED].

Cordialement,

[REDACTED]  
[REDACTED]  
**Centre des Travailleurs et des Travailleuses Immigrant.e.s / Immigrant Workers Centre / Centro de Trabajadoras y Trabajadores Inmigrantes**  
**Région Bas-Saint-Laurent**

À noter qu'il n'y a pas d'avocat·es à la clinique et que nous ne sommes donc pas autorisé·es à vous donner des conseils juridiques. Au besoin, nous vous invitons à communiquer avec un·e avocat·e, avec les services d'aide juridique de votre région ou avec des services juridiques communautaires.

**CONFIDENTIALITÉ :** Ce message est destiné uniquement à la personne à qui il est adressé et peut contenir des renseignements confidentiels. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, prenez note que toute distribution, reproduction ou autre utilisation de ce message par un destinataire non autorisé est strictement interdite. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez nous en informer immédiatement puis le supprimer.

**CONFIDENTIALITY:** This message is intended only for the person it is addressed to and may contain confidential information. If you are not that person, please take note that any distribution, copying, or other use of this message is forbidden. If you received this message in error, please contact us and destroy said message.

## Geneviève Simard

---

**De:** [REDACTED]  
**Envoyé:** 2 décembre 2025 09:54  
**À:** [REDACTED]  
**Objet:** RE: Demande SAAQ

**Critère de diffusion:** Confidentiel

Bonjour [REDACTED],

Oui, pas de problème.

Bonne journée,



**Mme** [REDACTED]  
[REDACTED]

Direction de la prévention, des enquêtes et des permis  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, Rue de Bleury, 2e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
[REDACTED]

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**  
[cnesst.gouv.qc.ca](https://cnesst.gouv.qc.ca)

---

**De :** [REDACTED]

**Envoyé :** 2 décembre 2025 09:38

**À :** [REDACTED]

**Objet :** Demande SAAQ

**Critère de diffusion :** Confidentiel

Bonjour [REDACTED],

J'aimerais faire une vérification des sociétés et d'un individu:

**Transport Livriris & Livriris Pro Inc. (1177818870)**  
302-7687 rue Centrale Montréal (Québec) H8P1L7

**Agence de Recrutement et de Placement des Employés Iris Inc. (1175950345)**  
302-7687 rue Centrale Montréal (Québec) H8P1L7

**Dieudonné NIDUFASHA DDN** [REDACTED]


Merci et bonne journée!



**Mme** [REDACTED]  
[REDACTED]

**Unité des enquêtes et des permis**

Direction de la prévention, des enquêtes et des permis  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1600, av. D'Estimauville, 6e étage secteur 4  
Québec (Québec) G1J 0H7



## Rapport de recherche par personnes liées



### Information sur le rapport

Date d'exécution de la recherche : 2026-03-25 10:54:08

Date de la dernière mise à jour des données : 2026-03-25 10:54:5

### Tableau des résultats

Nombre de résultat(s) : 5

Nombre de dossier(s) : 2

Identification entreprise				Résultat			
Numéro d'entreprise du Québec	Nom de l'assujéti	Adresse du domicile	Statut d'immatriculation	Nom ou CAE	Adresse	Type de relation	Statut
1175950345	Agence de Recrutement et de Placement des Employés Iris Inc.	302-7687 RUE CENTRALE MONTRÉAL (QUÉBEC) H8P1L7	Immatriculée	NIDUFASHA, DIEUDONNE	8881 RUE CENTRALE MONTRÉAL (QUÉBEC) H8P1P3	Actionnaire	En vigueur
				NIDUFASHA, DIEUDONNE	8881 RUE CENTRALE MONTRÉAL (QUÉBEC) H8P1P3	Administrateur	En vigueur
				NIDUFASHA, DIEUDONNE	8881 RUE CENTRALE MONTRÉAL (QUÉBEC) H8P1P3	Bénéficiaire ultime	En vigueur
1177818870	TRANSPORT LIVRIRIS & LIVRIRIS PRO INC.	302-7687 RUE CENTRALE MONTRÉAL (QUÉBEC) H8P1L7	Immatriculée	NIDUFASHA, DIEUDONNÉ	8881 RUE CENTRALE MONTRÉAL (QUÉBEC) H8P1P3	Actionnaire	En vigueur
				NIDUFASHA, DIEUDONNÉ	8881 RUE CENTRALE MONTRÉAL (QUÉBEC)	Administrateur	En vigueur



## Rapport de recherche par personnes liées



### Information sur le rapport

Date d'exécution de la recherche : 2026-03-25 10:54:08

Date de la dernière mise à jour des données : 2026-03-25 10:54:5

### Tableau des résultats

Nombre de résultat(s) : 5

Nombre de dossier(s) : 2

Identification entreprise				Résultat			
Numéro d'entreprise du Québec	Nom de l'assujetti	Adresse du domicile	Statut d'immatriculation	Nom ou CAE	Adresse	Type de relation	Statut
1177818870	<b>TRANSPORT LIVRIRIS &amp; LIVRIRIS PRO INC.</b>	302-7687 RUE CENTRALE MONTRÉAL (QUÉBEC) H8P1L7	<b>Immatriculée</b>		H8P1P3		

## Geneviève Simard

---

**De:** [REDACTED]  
**Envoyé:** 15 janvier 2026 13:32  
**À:** [REDACTED]  
**Objet:** Transport Liviris et Liviris Pro Inc.

Bonjour [REDACTED],

En vue de notre rencontre la semaine prochaine, je te partage les informations que nous avons concernant la situation impliquant l'employeur Transport Liviris et Liviris Pro Inc. Nous pourrions en parler plus en détail à ce moment-là.

À la suite d'une dénonciation transmise par le CTI le 29 octobre 2025, un dossier de préanalyse a été ouvert afin de déterminer s'il existe des motifs raisonnables de croire à la perpétration de certaines infractions.

Le 7 janvier 2025, une rencontre a eu lieu avec [REDACTED] du CTI. Lors de cette rencontre, le CTI nous a suggéré de communiquer avec la plaignante associée à un dossier de plainte récemment déposée à la CNESST, laquelle serait susceptible de fournir des informations additionnelles concernant les activités de Transport Liviris et Liviris Pro Inc.

Le 9 janvier 2025, nous avons communiqué avec la salariée. Celle-ci nous a notamment déclaré les éléments suivants :



Finalement, le 14 janvier 2026, le CTI nous a confirmé qu'une conférence de presse aura lieu le 23 janvier prochain à 10h30, dans les bureaux du CTI concernant la situation impliquant Transport Liviris et Liviris Pro Inc.

Bonne journée,



[REDACTED]  
[REDACTED]  
Direction de la prévention, des enquêtes et des permis  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, Rue de Bleury, 2e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
[REDACTED]

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**  
[cnesst.gouv.qc.ca](https://cnesst.gouv.qc.ca)

**Geneviève Simard**

---

**De:** [REDACTED]  
**Envoyé:** 20 janvier 2026 10:12  
**À:** [REDACTED]  
**Objet:** TRANSPORT LIVRIRIS & LIVRIRIS PRO INC. (NEQ 1177818870)

Dear Mr. [REDACTED],

Please find below the information currently available to us regarding the situation involving the employer Transport Livriris & Livriris Pro Inc. This information is provided for notification purposes only and may be supplemented as the matter progresses.

Following a report submitted by the CTTI on October 29, 2025, a pre-analysis file was opened in order to assess whether there are reasonable grounds to believe that one or more statutory offences may have been committed.

On January 9, 2026, we contacted a witness. During this communication, the witness reported the following allegations:

[REDACTED]

The administrator of Transport Livriris & Livriris Pro Inc. , Mr. Dieudonné NIDUFASHA, is already known to our organization. He was previously the administrator of Agence de Recrutement et de Placement des Employés Iris (NEQ 1175950345), which was found guilty in November 2025 of operating a recruitment agency without the required permit.

Based on the information currently available to us, it appears that Transport Livriris & Livriris Pro Inc. may be operating in the province of Ontario.

Lastly, on January 14, 2026, the CTTI confirmed that a press conference will be held on January 23, 2026, at 10:30 a.m. addressing the situation involving Transport Livriris & Livriris Pro Inc.

Please do not hesitate to contact me should you require additional information or wish to discuss this matter further.

Regards,



Mme [REDACTED]

[REDACTED]

Direction de la prévention, des enquêtes et des permis  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, Rue de Bleury, 2e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1

[REDACTED]

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

**De :** [REDACTED]  
**A :** ["comm-registraire@reg.gouv.qc.ca"](mailto:comm-registraire@reg.gouv.qc.ca)  
**Objet :** Citation à comparaître dossier 690000276  
**Date :** 22 octobre 2025 16:47:00  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)  
[Citation comparaître \[REDACTED\].pdf](#)  
**Sensibilité :** Confidentiel

---

Bonjour,

Vous trouverez en attaché une citation à comparaître pour le dossier [REDACTED].

Si vous avez besoin de précision, n'hésitez pas à communiquer avec moi au [REDACTED].

\*Veuillez confirmer la réception dudit document \*

Cordialement



**Mme** [REDACTED]  
[REDACTED]

**Unité des enquêtes et des permis**

Direction de la prévention, des enquêtes et des permis  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1600, av. D'Estimauville, 6e étage secteur 4  
Québec (Québec) G1J 0H7  
[REDACTED]



**COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA  
SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

---

**Unité des enquêtes**

Dossier numéro : [REDACTED]

---

Nom des parties :

**CNESST**

**VS**

**Agence de Recrutement et de Placement des Employés Iris Inc.**

---

**CITATION À COMPARAÎTRE**

---

Adressée à :

**Registraire des entreprises**

**Services Québec**

C.P. 1364, succursale Terminus

Québec (Québec) G1K 9B3

[comm-registraire@req.gouv.qc.ca](mailto:comm-registraire@req.gouv.qc.ca)

Pour se renseigner, le témoin peut communiquer avec :

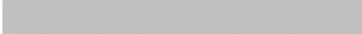
[REDACTED]  
Téléphone : [REDACTED]

Adresse courriel : [REDACTED]




**COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA  
SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

À : **Registraire des entreprises  
Services Québec**  
C.P.1364, succursale Terminus  
Québec (Québec) G1K 9B3  
[comm-registraire@req.gouv.qc.ca](mailto:comm-registraire@req.gouv.qc.ca)

À la requête de :   
Unité des enquêtes spécialisées  
Direction de la prévention, des enquêtes et  
des permis

**IL VOUS EST ORDONNÉ PAR LES PRÉSENTES, SOUS PEINE DE SANCTIONS  
IMPOSÉES PAR LA LOI, DE COMPARAÎTRE PERSONNELLEMENT DEVANT :**

  
Au : **Bureau de CNESST**  
1600, avenue d'Estimauville  
6<sup>ème</sup> étage, secteur 4  
Québec (Québec) G1J 0H7  
Le : **28 octobre 2025 à 10h00**

Pour rendre témoignage sur tout ce que vous savez relativement à :

**Agence de Recrutement et de Placement des Employés Iris Inc.**  
**(NEQ1175950345)**  
302-7687 rue Centrale  
Montréal (Québec) H8P 1L7

**IL VOUS EST ORDONNÉ** d'apporter avec vous les documents ci-joints

- Copie certifiée conforme de la Déclaration de mise à jour courante 2024-10-18 ;
- Copie certifiée conforme de la Déclaration de mise à jour courante 2024-10-03 ;
- Copie certifiée conforme de la Déclaration de mise à jour annuelle 2023 2024-10-01 ;
- Copie certifiée conforme de « État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprise en date du 2020-11-11.

*\*Si les informations demandées étaient reçues avant la date mentionnée, vous n'aurez pas à vous présenter.*

Délivré à :

Québec, le 22 octobre 2025



Personne désignée par la Commission en vertu de l'article 160  
de la Loi sur la santé et sécurité du travail

**RENSEIGNEMENTS LÉGAUX CONCERNANT  
L'ASSIGNATION D'UN TÉMOIN ET/OU  
L'OBTENTION DE DOCUMENTS**

**LOI SUR LES COMMISSIONS D'ENQUÊTE (L.R.Q., chapitre C-37)**

<b>Article 9. par. 1</b> <i>Assignment des témoins.</i>	Les commissaires, ou l'un d'eux, peuvent, par une assignation sous leur signature, requérir la comparution devant eux, aux lieu et place y spécifiés, de toute personne dont le témoignage peut se rapporter au sujet de l'enquête, et contraindre toute personne à déposer devant eux les livres, papiers, documents et écrits qu'ils jugent nécessaires pour découvrir la vérité.
<b>Article 9. par. 2</b> <i>Comparutions des témoins.</i>	Ces personnes doivent comparaître et répondre à toutes les questions qui leur sont posées par les commissaires sur les matières qui font le sujet de l'enquête, et produire devant les commissaires les livres, papiers, chèques, billets, documents et écrits qui leur sont demandés et qu'ils ont en leur possession ou sous leur contrôle, suivant la teneur des assignations.
<b>Article 9. par. 3</b> <i>Assermentation</i>	Les commissaires ou l'un d'eux peuvent exiger et de recevoir le serment ou affirmation ordinaire de toute personne qui rend ainsi témoignage.
<b>Article 10.</b> <i>Défaut de comparaître.</i>	Toute personne, à qui une citation à comparaître a été signifiée en personne ou en en laissant copie à sa résidence ordinaire, qui fait défaut de comparaître devant les commissaires, aux temps et lieu y mentionnés, peut être traitée par les commissaires de la même manière que si elle était en défaut d'obéir à une citation à comparaître ou à une assignation légalement émise par une cour de justice. S. R. 1964, c. 11, a. 10 ; N.I. 2016-01-01 (NCPG).
<b>Article 11. par. 1</b> <i>Refus de répondre.</i>	Quiconque refuse de prêter serment lorsqu'il en est dûment requis, ou omet ou refuse, sans raison valable, de répondre suffisamment à toutes les questions qui peuvent légalement lui être faites, ou de témoigner en vertu de la présente loi, commet un outrage au tribunal et est puni en conséquence.
<b>Article 11. par. 2</b> <i>Immunité des témoins.</i>	Toutefois, nulle réponse donnée par une personne ainsi entendue comme témoin ne peut être invoquée contre elle dans une poursuite en vertu d'une loi, sauf le cas de poursuites pour parjure ou pour témoignages contradictoires. S. R. 1964, c. 11, a. 11 ; 1965 (1 <sup>re</sup> sess.), c. 80, a. 1 ; 1986, c. 95, a. 100 ; 1999, c. 40, a. 66.
<b>Article 12.</b> <i>Refus de produire des documents</i>	Si quelqu'un refuse de produire, devant les commissaires, les papiers, livres, documents ou écrits qui sont en sa possession ou sous son contrôle, et dont les commissaires jugent la production nécessaire, ou si quelqu'un est coupable d'outrage à l'égard des commissaires ou de leurs fonctions, les commissaires peuvent procéder sur cet outrage de la même manière que toute cour ou tout juge en semblables circonstances. S. R. 1964, c. 11, a. 12.
<b>Article 16.</b> <i>Immunité des commissaires</i>	Les commissaires jouissent de la même immunité et des mêmes privilèges que les juges de la Cour supérieure, pour tout acte fait ou omis dans l'exécution de leurs devoirs.

**LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (L.R.Q., chapitre S-2.1)**

<b>Article 160. par 1</b> <i>Pouvoirs d'enquête.</i>	Pour l'exercice de ses pouvoirs, La Commission ou une personne qu'elle désigne peut enquêter sur toute matière de sa compétence. La Commission ou la personne désignée est investie des pouvoirs et de l'immunité des commissaires nommés en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête (chapitre C-37), sauf de celui d'imposer l'emprisonnement.
<b>Article 173.</b> <i>Demande de renseignements.</i>	La commission peut exiger de toute personne les renseignements ou informations dont elle a besoin pour l'application des lois et des règlements qu'elle administre.

## Geneviève Simard

---

**De:** [REDACTED]  
**Envoyé:** 5 décembre 2025 18:28  
**À:** 'daj-subpoena@saaq.gouv.qc.ca'  
**Objet:** Citation à comparaître - [REDACTED]  
**Pièces jointes:** Citation à comparaître\_SAAQ.pdf

**Critère de diffusion:** Confidentiel

Bonjour,

Vous trouverez en attaché une citation à comparaître pour le dossier [REDACTED]

Si vous avez besoin de précision, n'hésitez pas à communiquer avec moi au [REDACTED]

\*Veuillez confirmer la réception dudit document\*

Cordialement



**Mme** [REDACTED]  
[REDACTED]

**Unité des enquêtes et des permis**

Direction de la prévention, des enquêtes et des permis

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

1600, av. D'Estimauville, 6e étage secteur 4

Québec (Québec) G1J 0H7  
[REDACTED]



**COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA  
SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

---

**Unité des enquêtes**

Dossier numéro : [REDACTED]

---

Nom des parties :

**CNESST**

**VS**

**SAAQ**

---

**CITATION À COMPARAÎTRE**

---

Adressée à :

**Société de l'assurance automobile du Québec**

Case postale 196000, succursale Terminus

333, boulevard Jean-Lesage

Québec (Québec) G1K 8J6

[daj-subpoena@saaq.gouv.qc.ca](mailto:daj-subpoena@saaq.gouv.qc.ca)

Pour se renseigner, le témoin peut communiquer avec :

[REDACTED]  
Téléphone :

Adresse courriel : [REDACTED]



**COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA  
SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

À : **Société de l'assurance automobile du Québec**  
Case postale 19600, succursale Terminus  
333, boulevard Jean-Lesage  
Québec (Québec) G1K 8J6  
[daj-subpoena@saaq.gouv.qc.ca](mailto:daj-subpoena@saaq.gouv.qc.ca)

À la requête de : [REDACTED]  
Unité des enquêtes spécialisées  
Direction de la prévention, des enquêtes et  
des permis

Par les pouvoirs conférés à la **Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail** en vertu de la *Loi sur les normes du travail*, la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* et de la *Loi sur les commissions d'enquête*, **il vous est ENJOINT, sous les peines imposées par la loi, de vous présenter devant la Commission à ce moment et à cet endroit :**

Au : **Bureau de CNESST**  
1600, avenue d'Estimauville  
6<sup>ème</sup> étage, secteur 4  
Québec (Québec) G1J 0H7

Le : **22 décembre 2025 à 10h00**

Pour rendre témoignage sur tout ce que vous savez dans le cas impliquant le dossier précité :

**Dieudonné NIDUFASHA (DDN [REDACTED])**  
**Transport Livriris & Livriris Pro Inc.**  
**(NEQ 1177818870)**  
302-7687 rue Centrale, Montréal (Québec) H8P1L7

Et pour produire les documents énumérés ci-dessous :

- Liste des autorisations et plaques en ordre N.V.I. et de date de début de l'autorisation pour la période du 2020-01-01 à ce jour;
- Liste des véhicules et de leurs liens de propriété en ordre N.V.I. et de date de début de l'autorisation pour la période du 2020-01-01 à ce jour;

[REDACTED]

- Photo du permis de conduire.

*\*Si les informations demandées étaient reçues avant la date mentionnée, vous n'aurez pas à vous présenter.*

Délivré à Québec, le 28 novembre 2025

[REDACTED]

Personne désignée par la Commission en vertu de l'article 160  
de la Loi sur la santé et sécurité du travail

**RENSEIGNEMENTS LÉGAUX CONCERNANT  
L'ASSIGNATION D'UN TÉMOIN ET/OU  
L'OBTENTION DE DOCUMENTS**

**LOI SUR LES COMMISSIONS D'ENQUÊTE (L.R.Q., chapitre C-37)**

<b>Article 9. par. 1</b> <i>Assignation des témoins.</i>	Les commissaires, ou l'un d'eux, peuvent, par une assignation sous leur signature, requérir la comparution devant eux, aux lieu et place y spécifiés, de toute personne dont le témoignage peut se rapporter au sujet de l'enquête, et contraindre toute personne à déposer devant eux les livres, papiers, documents et écrits qu'ils jugent nécessaires pour découvrir la vérité.
<b>Article 9. par. 2</b> <i>Comparutions des témoins.</i>	Ces personnes doivent comparaître et répondre à toutes les questions qui leur sont posées par les commissaires sur les matières qui font le sujet de l'enquête, et produire devant les commissaires les livres, papiers, chèques, billets, documents et écrits qui leur sont demandés et qu'ils ont en leur possession ou sous leur contrôle, suivant la teneur des assignations.
<b>Article 9. par. 3</b> <i>Assermentation</i>	Les commissaires ou l'un d'eux peuvent exiger et de recevoir le serment ou affirmation ordinaire de toute personne qui rend ainsi témoignage.
<b>Article 10.</b> <i>Défaut de comparaître.</i>	Toute personne, à qui une citation à comparaître a été signifiée en personne ou en en laissant copie à sa résidence ordinaire, qui fait défaut de comparaître devant les commissaires, aux temps et lieu y mentionnés, peut être traitée par les commissaires de la même manière que si elle était en défaut d'obéir à une citation à comparaître ou à une assignation légalement émise par une cour de justice. S. R. 1964, c. 11, a. 10 ; N.I. 2016-01-01 (NCPC).
<b>Article 11. par. 1</b> <i>Refus de répondre.</i>	Quiconque refuse de prêter serment lorsqu'il en est dûment requis, ou omet ou refuse, sans raison valable, de répondre suffisamment à toutes les questions qui peuvent légalement lui être faites, ou de témoigner en vertu de la présente loi, commet un outrage au tribunal et est puni en conséquence.
<b>Article 11. par. 2</b> <i>Immunité des témoins.</i>	Toutefois, nulle réponse donnée par une personne ainsi entendue comme témoin ne peut être invoquée contre elle dans une poursuite en vertu d'une loi, sauf le cas de poursuites pour parjure ou pour témoignages contradictoires. S. R. 1964, c. 11, a. 11 ; 1965 (1 <sup>re</sup> sess.), c. 80, a. 1 ; 1986, c. 95, a. 100 ; 1999, c. 40, a. 66.
<b>Article 12.</b> <i>Refus de produire des documents</i>	Si quelqu'un refuse de produire, devant les commissaires, les papiers, livres, documents ou écrits qui sont en sa possession ou sous son contrôle, et dont les commissaires jugent la production nécessaire, ou si quelqu'un est coupable d'outrage à l'égard des commissaires ou de leurs fonctions, les commissaires peuvent procéder sur cet outrage de la même manière que toute cour ou tout juge en semblables circonstances. S. R. 1964, c. 11, a. 12.
<b>Article 16.</b> <i>Immunité des commissaires</i>	Les commissaires jouissent de la même immunité et des mêmes privilèges que les juges de la Cour supérieur, pour tout acte fait ou omis dans l'exécution de leurs devoirs.

**LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (L.R.Q., chapitre S-2.1)**

<b>Article 160. par 1</b> <i>Pouvoirs d'enquête.</i>	Pour l'exercice de ses pouvoirs, La Commission ou une personne qu'elle désigne peut enquêter sur toute matière de sa compétence. La Commission ou la personne désignée est investie des pouvoirs et de l'immunité des commissaires nommés en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête (chapitre C-37), sauf de celui d'imposer l'emprisonnement.
<b>Article 173.</b> <i>Demande de renseignements.</i>	La commission peut exiger de toute personne les renseignements ou informations dont elle a besoin pour l'application des lois et des règlements qu'elle administre.

**IMPORTANT :**

**Pour tout renseignement relatif à cette assignation, veuillez communiquer avec le représentant dont le nom apparaît ci-dessus aux numéros de téléphone suivants :**

Téléphone :   
Sans frais : 1 800-567-4947



## Geneviève Simard

---

**De:** [REDACTED]  
**Envoyé:** 5 janvier 2026 09:28  
**À:** daj-subpoena@saaq.gouv.qc.ca  
**Cc:** saaq.diffusion.subpoenas@saaq.gouv.qc.ca  
**Objet:** Demande de suivi - Dossier [REDACTED]  
**Pièces jointes:** Citation à comparaître\_SAAQ.pdf

**Critère de diffusion:** Confidentiel

Bonjour,

Une citation à comparaître vous a été transmise le 5 décembre 2025, celle-ci précisait la date du 22 décembre 2025 pour la communication des informations. Veuillez me confirmer le traitement de celle-ci ainsi qu'un délai pour la réception desdites informations.

Cordialement,



Mme [REDACTED]  
[REDACTED]

**Unité des enquêtes et des permis**

Direction de la prévention, des enquêtes et des permis

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

1600, av. D'Estimauville, 6e étage secteur 4

Québec (Québec) G1J 0H7  
[REDACTED]



**COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA  
SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

---

**Unité des enquêtes**

Dossier numéro : [REDACTED]

---

Nom des parties :

**CNESST**

**VS**

**SAAQ**

---

**CITATION À COMPARAÎTRE**

---

Adressée à :

**Société de l'assurance automobile du Québec**

Case postale 196000, succursale Terminus

333, boulevard Jean-Lesage

Québec (Québec) G1K 8J6

[daj-subpoena@saaq.gouv.qc.ca](mailto:daj-subpoena@saaq.gouv.qc.ca)

Pour se renseigner, le témoin peut communiquer avec :


[REDACTED]  
Téléphone [REDACTED]

Adresse courriel : [REDACTED]



**COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA  
SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

À : **Société de l'assurance automobile du Québec**  
Case postale 19600, succursale Terminus  
333, boulevard Jean-Lesage  
Québec (Québec) G1K 8J6  
[daj-subpoena@saaq.gouv.qc.ca](mailto:daj-subpoena@saaq.gouv.qc.ca)

À la requête de :   
Unité des enquêtes spécialisées  
Direction de la prévention, des enquêtes et  
des permis

Par les pouvoirs conférés à la **Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail** en vertu de la *Loi sur les normes du travail*, la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* et de la *Loi sur les commissions d'enquête*, **il vous est ENJOINT, sous les peines imposées par la loi, de vous présenter devant la Commission à ce moment et à cet endroit :**

Au : **Bureau de CNESST**  
1600, avenue d'Estimauville  
6<sup>ème</sup> étage, secteur 4  
Québec (Québec) G1J 0H7

Le : **22 décembre 2025 à 10h00**

Pour rendre témoignage sur tout ce que vous savez dans le cas impliquant le dossier précité :

**Dieudonné NIDUFASHA (DDN 1979-05-15)**  
**Transport Livriris & Livriris Pro Inc.**  
**(NEQ 1177818870)**  
302-7687 rue Centrale, Montréal (Québec) H8P1L7

Et pour produire les documents énumérés ci-dessous :

- Liste des autorisations et plaques en ordre N.V.I. et de date de début de l'autorisation pour la période du 2020-01-01 à ce jour;
- Liste des véhicules et de leurs liens de propriété en ordre N.V.I. et de date de début de l'autorisation pour la période du 2020-01-01 à ce jour;
- Toutes les pièces déposés par Dieudonné NIDUFASHA pour l'obtention d'un permis restreint, dossier judiciaire 500-36-011433-250;
- Procès-verbal, jugement ou document qui fait mention des raisons pour l'obtention du permis restreint par Dieudonné NIDUFASHA ;
- Photo du permis de conduire.

*\*Si les informations demandées étaient reçues avant la date mentionnée, vous n'aurez pas à vous présenter.*

Délivré à Québec, le 28 novembre 2025



Personne désignée par la Commission en vertu de l'article 160  
de la Loi sur la santé et sécurité du travail

**RENSEIGNEMENTS LÉGAUX CONCERNANT  
L'ASSIGNATION D'UN TÉMOIN ET/OU  
L'OBTENTION DE DOCUMENTS**

**LOI SUR LES COMMISSIONS D'ENQUÊTE (L.R.Q., chapitre C-37)**

<b>Article 9. par. 1</b> <i>Assignation des témoins.</i>	Les commissaires, ou l'un d'eux, peuvent, par une assignation sous leur signature, requérir la comparution devant eux, aux lieu et place y spécifiés, de toute personne dont le témoignage peut se rapporter au sujet de l'enquête, et contraindre toute personne à déposer devant eux les livres, papiers, documents et écrits qu'ils jugent nécessaires pour découvrir la vérité.
<b>Article 9. par. 2</b> <i>Comparutions des témoins.</i>	Ces personnes doivent comparaître et répondre à toutes les questions qui leur sont posées par les commissaires sur les matières qui font le sujet de l'enquête, et produire devant les commissaires les livres, papiers, chèques, billets, documents et écrits qui leur sont demandés et qu'ils ont en leur possession ou sous leur contrôle, suivant la teneur des assignations.
<b>Article 9. par. 3</b> <i>Assermentation</i>	Les commissaires ou l'un d'eux peuvent exiger et de recevoir le serment ou affirmation ordinaire de toute personne qui rend ainsi témoignage.
<b>Article 10.</b> <i>Défaut de comparaître.</i>	Toute personne, à qui une citation à comparaître a été signifiée en personne ou en en laissant copie à sa résidence ordinaire, qui fait défaut de comparaître devant les commissaires, aux temps et lieu y mentionnés, peut être traitée par les commissaires de la même manière que si elle était en défaut d'obéir à une citation à comparaître ou à une assignation légalement émise par une cour de justice. S. R. 1964, c. 11, a. 10 ; N.I. 2016-01-01 (NCPC).
<b>Article 11. par. 1</b> <i>Refus de répondre.</i>	Quiconque refuse de prêter serment lorsqu'il en est dûment requis, ou omet ou refuse, sans raison valable, de répondre suffisamment à toutes les questions qui peuvent légalement lui être faites, ou de témoigner en vertu de la présente loi, commet un outrage au tribunal et est puni en conséquence.
<b>Article 11. par. 2</b> <i>Immunité des témoins.</i>	Toutefois, nulle réponse donnée par une personne ainsi entendue comme témoin ne peut être invoquée contre elle dans une poursuite en vertu d'une loi, sauf le cas de poursuites pour parjure ou pour témoignages contradictoires. S. R. 1964, c. 11, a. 11 ; 1965 (1 <sup>re</sup> sess.), c. 80, a. 1 ; 1986, c. 95, a. 100 ; 1999, c. 40, a. 66.
<b>Article 12.</b> <i>Refus de produire des documents</i>	Si quelqu'un refuse de produire, devant les commissaires, les papiers, livres, documents ou écrits qui sont en sa possession ou sous son contrôle, et dont les commissaires jugent la production nécessaire, ou si quelqu'un est coupable d'outrage à l'égard des commissaires ou de leurs fonctions, les commissaires peuvent procéder sur cet outrage de la même manière que toute cour ou tout juge en semblables circonstances. S. R. 1964, c. 11, a. 12.
<b>Article 16.</b> <i>Immunité des commissaires</i>	Les commissaires jouissent de la même immunité et des mêmes privilèges que les juges de la Cour supérieur, pour tout acte fait ou omis dans l'exécution de leurs devoirs.

**LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (L.R.Q., chapitre S-2.1)**

<b>Article 160. par 1</b> <i>Pouvoirs d'enquête.</i>	Pour l'exercice de ses pouvoirs, La Commission ou une personne qu'elle désigne peut enquêter sur toute matière de sa compétence. La Commission ou la personne désignée est investie des pouvoirs et de l'immunité des commissaires nommés en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête (chapitre C-37), sauf de celui d'imposer l'emprisonnement.
<b>Article 173.</b> <i>Demande de renseignements.</i>	La commission peut exiger de toute personne les renseignements ou informations dont elle a besoin pour l'application des lois et des règlements qu'elle administre.

**IMPORTANT :**

**Pour tout renseignement relatif à cette assignation, veuillez communiquer avec le représentant dont le nom apparaît ci-dessus aux numéros de téléphone suivants :**

Téléphone :   
Sans frais : 1 800-567-4947



## Geneviève Simard

---

**De:** [REDACTED]  
**Envoyé:** 2 décembre 2025 09:38  
**À:** [REDACTED]  
**Objet:** Demande SAAQ

**Critère de diffusion:** Confidentiel

Bonjour [REDACTED]

J'aimerais faire une vérification des sociétés et d'un individu:

**Transport Liviris & Liviris Pro Inc. (1177818870)**  
302-7687 rue Centrale Montréal (Québec) H8P1L7

**Agence de Recrutement et de Placement des Employés Iris Inc. (1175950345)**  
302-7687 rue Centrale Montréal (Québec) H8P1L7

**Dieudonné NIDUFASHA DDN** [REDACTED]

Merci et bonne journée!



Mme [REDACTED]  
[REDACTED]

**Unité des enquêtes et des permis**

Direction de la prévention, des enquêtes et des permis

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

1600, av. D'Estimauville, 6e étage secteur 4

Québec (Québec) G1J 0H7  
[REDACTED]

## Geneviève Simard

---

**De:** [REDACTED]  
**Envoyé:** 6 janvier 2026 08:25  
**À:** [REDACTED]  
**Objet:** Dieudonné Nidufasha  
**Pièces jointes:** Z\_Numérisation.pdf

Bonjour [REDACTED],

C'est envoyé par courrier interne également.

Bonne journée !



[REDACTED]

[REDACTED]

Direction de la prévention, des enquêtes et des permis  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 2e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 873-4947, [REDACTED]

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

N° de dossier	
Nom de l'employeur	Transport Livriris & Livriris Pro Inc.
Activité économique de l'employeur	APP et ARTET
NEQ	1177818870

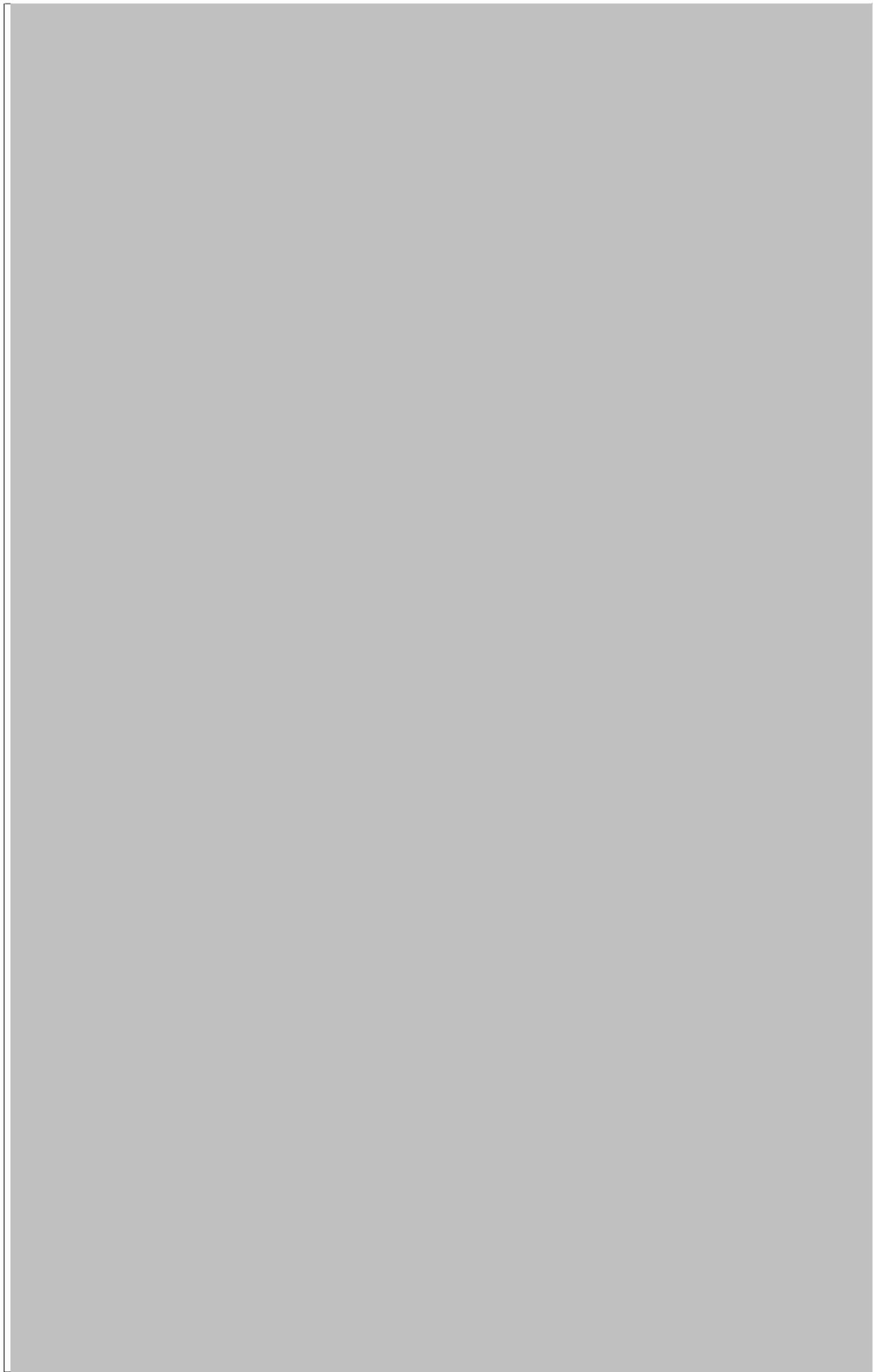
## 1. Mandat de Préanalyse

1 - ATTRIBUTION	
Enquêteur/enquêtrice responsable du dossier	
Date de l'attribution	20/11/2025
Dossier attribué par	
	Direction de la prévention, des enquêtes et des permis (DPEP)

2 – SIGNALEMENT/DÉNONCIATION	
Provenance	
Dénonciation reçue le 30 octobre 2025 du Centre des travailleurs et travailleuses immigrantes	
Résumé	
Selon la dénonciation reçue, Dieudonné Nidufasha, administrateur de l'agence IRIS continuerait ses activités de recrutement et de placement de personnel à travers l'entreprise Transport Livriris & Livriris Pro Inc. sans détenir de permis requis à cet effet.	
Infractions potentielles	
92.5 LNT	







NAVIGATEUR

Date : 2025-11-27

Transport Livriris & Livriris Pro Inc.

Première inscription : 2023-12-19

Dieudonné Nidufasha, président, 514 625-4535, [affaires@livriris.team](mailto:affaires@livriris.team)  
302-7687 rue Centrale Montréal (Québec) H8P1L7

Le **12 janvier 2024**, M. [REDACTED] qui mentionne que les travailleurs autonomes déclarés sont des chauffeurs de taxis qui utilisent leurs propres véhicules et qui sont incorporés. Les autobus et minibus sont la propriété de l'entreprise et sont conduits des chauffeurs qui sont à l'emploi de la compagnie. Il s'agit d'un service de navette pour le transport de travailleurs principalement. Nombre d'employés ■ répartitrices et ■ chauffeurs d'autobus.

#### Masses salariales

Agence de Recrutement et de Placement des Employés Iris Inc.

Première inscription : 2021-01-05

Dieudonné Nidufasha, président, 514 625-4535, [rh@agencerecrutementiris.com](mailto:rh@agencerecrutementiris.com),  
8881 rue Centrale Montréal (Québec) H8P1P3

## Masses salariales

### Constats d'infraction (13 958.00\$)

Loi / Règlement	Numéro dossier	Date jugement	Décision	Montant amende
Art.140(3)	500-63-020143-258	2025-11-04	Coupable	1 274.00\$
Art.140(3)	500-63-020142-250	2025-11-04	Coupable	1 076.00\$
Art.140(3)	500-63-020144-256	2025-11-04	Coupable	1 076.00\$
Art.92.5	500-63-020146-251	2025-11-04	Coupable	2 076.00\$
Art.41 al 4 du Règlement	500-63-020145-253	2025-11-04	Coupable	1 076.00\$
Art.43	500-63-020152-259	2025-11-04	Coupable	1 326.00\$
Art.43	500-63-020151-251	2025-11-04	Coupable	1 326.00\$
Art.43	500-63-020147-259	2025-11-04	Coupable	1 576.00\$
Art.43	500-63-020148-257	2025-11-04	Coupable	1 576.00\$
Art.43	500-63-020149-255	2025-11-04	Coupable	1 576.00\$

### Permis

La société Agence de Recrutement et de placement d'employés Iris Inc. n'est plus détentrice des permis d'agence de recrutement de travailleurs étrangers temporaires (AR-2101505) et d'agence de placement de personnel (AP-2101504) depuis le 21 juillet 2025.

Le **21 août 2024**, la CNESST suspend les permis d'agence de placement de personnel et d'agence de recrutement de travailleurs étrangers temporaires, car la société Agence de Recrutement et de Placement des Employés Iris Inc. ne détenait plus d'attestation valide délivrée par l'Agence du revenu du Québec (art. 92.7.1). Les décisions seront transmises via poste certifiée à l'adresse 106-101 boulevard Saint-Jean-Baptiste à Châteauguay.

Le **9 octobre 2024**, la CNESST lève la suspension et réactive les permis, car la société Agence de Recrutement et de Placement des Employés Iris Inc. a transmis une attestation valide délivrée par l'Agence du revenu du Québec.

Le **15 avril 2025**, la CNESST suspend les permis d'agence de placement de personnel et d'agence de recrutement de travailleurs étrangers temporaires, car la société Agence de Recrutement et de Placement des Employés Iris Inc. n'a pas acquitté les droits annuels, elle est en défaut de respecter une décision ou une ordonnance d'un tribunal rendue en application des lois et règlements administrés par la CNESST et elle est en défaut d'avoir acquitté une somme exigible en application des lois et règlements administrés par la CNESST.

Le **21 juillet 2025**, la CNESST révoque les permis d'agence de placement de personnel et d'agence de recrutement de travailleurs étrangers temporaires, car la société Agence de Recrutement et de Placement des Employés Iris Inc. est en défaut de respecter une décision ou une ordonnance d'un tribunal rendue en application des lois et règlements administrés par la CNESST et elle est en défaut d'avoir acquitté une somme exigible en application des lois et règlements administrés par la CNESST.

Le **14 août 2025**, le TAT a rendu une décision (1419056 71 2505) à la suite de la demande de contestation des décisions émises le 15 avril 2025, le TAT rejette la demande de la société.

### Interne à l'unité des enquêtes (autres dénonciations / préanalyses)

Date: 2025-11-28

#### Dossier

Le **20 novembre 2024**, la CNESST a reçu une dénonciation de la [redacted] de l'agence Agence de Recrutement et de Placement des Employés Iris Inc., à l'effet que l'agence serait non conforme et demande d'intervenir auprès d'elle afin qu'elle verse les sommes dues à un travailleur.

Le **7 janvier 2025**, une préanalyse du dossier révèle que la société Agence de Recrutement et de Placement des Employés Iris Inc. aurait effectué du placement de personnel durant la période de suspension de son permis d'agence de placement de personnel.

Le **7 janvier 2025**, une enquête pénale est amorcée dans le but de prouver les infractions alléguées à la *Loi sur les normes du travail (ci-après LNT)* et au *Règlement sur les agences de placement de personnel et les agences de recrutement de travailleurs étrangers (ci-après Règlement)*.

Le **29 janvier 2025**, les conclusions de l'enquête recommandent

## SOURCES OUVERTES

Date : 2025-11-28

### Google

### [Transport Livriris et Livriris Pro Inc.](#)

L'Application Taxi Livriris est disponible

- \* Canada
- Ontario
- Quebec city
- Laval
- Joliette
- Montréal-Est-Ouest
- Longueuil
- Gatineau

Télécharger nos applications conducteurs et passagers disponibles sur Apple store et google Play store.



#### Service de Taxi et de Livraison

Le service de Taxi et de Livraison de Transport Livriris combine transport rapide de personnes et livraison de colis. Que ce soit pour un déplacement ou pour expédier un paquet, nous offrons une solution fiable et ponctuelle, adaptée à vos besoins, avec une équipe professionnelle prête à vous servir.



#### Conduite et exploitations des véhicules lourds pour le transport Public

Après les Accords de la Commission de Transports du pour les Véhicules lourds, Transport Livriris & Livriris Pro Inc, mettra en place un moyen de transport du public par des véhicules lourds composé des Minibus et autobus dans les villes de la métropolitaine et d'autres.



#### Service pour Entreprise

Ayant constaté que le déplacement de la main d'œuvre et du personnel est nécessaire en milieu du travail, d'affaires et du tourisme une action de déplacement des personnes et des petits colis est mise à marche dans la ville de Montréal, Province du Québec et ses environs.



#### Navette vers l'aéroport

Dans le but de rendre les voyages aériens plus simples et plus agréables, Livriris vous offre un service de transport fiable, pratique et de haute qualité pour les passagers qui ont besoin de se rendre à l'aéroport ou d'en revenir.



#### service de boostage

Le service de boostage de batteries offert par Transport Livriris est conçu pour aider rapidement les conducteurs en cas de panne de batterie. Lorsque votre véhicule est immobilisé à cause d'une batterie déchargée, nos équipes interviennent directement sur place avec des équipements professionnels pour relancer votre véhicule en toute sécurité.



#### Service de transfert de la ville

Le Service de transfert de la ville est conçu pour simplifier tous vos besoins de déplacement autour de la ville. Notre service est dédié à fournir des solutions de transport rapides, efficaces et accessibles qui s'adaptent à un éventail de besoins individuels et d'entreprises.



#### Réserver pour vos fetes et voyages

Vous avez besoin d'un voyage de groupe, familiale, voyage d'étude, religieuse ou tout autre voyage programmé, faites des réservations dès maintenant, notre équipe d'accueil vous recevra à bras ouvert.



#### Modes de paiement

Grâce à son application et ses appareils de paiement hautement sécurisés, Transport Livriris accepte les paiements par Visa, Mastercard, Interac et Argencant comptant.

# À PROPOS DE NOUS



Livris Canada est une entreprise de technologie de pointe qui s'est engagée à développer et exploiter des applications mobiles d'utilisateurs avec des conducteurs réalisant des services de transport des personnes et des petits colis.

Le siège social de l'entreprise est basé dans la Ville de Montréal au Canada. Depuis 2022, elle s'est engagée à réaliser ses activités dans le cadre de la réponse aux déplacements des employés pour remédier aux difficultés de déplacements en période de la covid-19 où le transport en commun apparaît comme un facteur de risque. Avec un système de surveillance par caméra à distance, la sécurité des utilisateurs et des conducteurs est garantie. Notre mission principale est la sécurité et la propreté pour rendre le transport avec Livris & Livris Pro inc «CONFORTABLE ET SATISFAISANTE» et cela, grâce à la validation de l'inspection annuelle de chaque véhicule, un bon système de communication avec nos conducteurs, un caméra de surveillance de l'environnement et du mode de conduite de nos professionnels, un système de désinfection des parties sensibles des véhicules, une validation de la qualité des conducteurs à travers la vérification de leurs antécédents judiciaires et comportementaux. Dans la région métropolitaine de Montréal, ville de référence des services de Livris & Livris Pro Canada, nous desservons 82 municipalités de façon complète et harmonieuse.

En plus d'être des professionnels dans la conduite, nos conducteurs sont aussi des guides touristiques dans des villes et villages et vos lieux préférés. Ils sont des micro-entrepreneurs indépendants guidés par un esprit de respect mutuel et non conflictuel. Aucune forme de concurrence n'a été envisagée, mais la différence des services et les stratégies de prise en charge sécuritaire et efficace à la technologie de pointe se manifeste comme une concurrence réussie.

Prenez la route en joie et en sécurité avec Livris & Livris Pro inc, vous allez vivre un confort et une tranquillité d'esprit dans vos affaires en milieu du travail ou touristique.

## [Conférences Livris - Conférence de Septembre 2025 au Canada](https://buy.stripe.com/14k8Ac0mRaS58EM8wJ)

(<https://buy.stripe.com/14k8Ac0mRaS58EM8wJ>)

## [Les victimes de l'agence de recrutement et de placement IRIS continuent leur \(...\) - Presse-toi à gauche !](#)

### [Une tribune libre pour la gauche québécoise en marche](#)

## Les victimes de l'agence de recrutement et de placement IRIS continuent leur lutte rassemblement de solidarité devant l'agence IRIS

Samedi 3 mai 2025 / DE : CENTRE DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES IMMIGRANTS (CTTI)

Tio'lià:ke (Montréal), le 2 mai 2025. - À 10h, le lundi 5 mai 2025, devant les bureaux de l'agence de recrutement et de placement IRIS, seront rassemblé-es des travailleurs et travailleuses migrant-es et leurs allié-es, pour dénoncer les abus vécus aux mains de cette agence et exiger

leurs salaires impayés, leurs feuilles de paie et leur relevé d'impôts, nécessaires pour leurs démarches d'immigration, ainsi que faire entendre leurs revendications concernant les agences de placement et le programme de travailleurs étrangers temporaires. Les porte-paroles convient les médias au point de presse qui aura lieu au début du rassemblement.

QUOI : Conférence de presse sur les abus commis par l'agence IRIS et le manque de protections pour les travailleurs et travailleuses migrant-es

QUAND : Lundi 5 mai, dès 10h

OÙ : Devant les bureaux de l'agence Iris, au 7687 Rue Centrale #302, LaSalle, QC H8P 1L7

QUI : Des ancien-nes travailleurs et travailleuses de l'agence IRIS et leurs allié-es

POURQUOI : Faire le point sur la situation actuelle des victimes de l'agence de recrutement et de placement IRIS

À propos

Les abus commis par cette agence ont été révélés dans Le Devoir le 09 et 10 avril dernier.

\*\*\*\*\*

## [Commission des Transports](#)

### [Transport Livris & Livris pro Inc. NIR : R-153173-1, Services en ligne - Commission des transports](#)

<b>NIR</b> R-153173-1 Le NIR correspond au numéro de Code canadien de la sécurité	<b>Cote de sécurité</b> Satisfaisant - Non audité
<b>Titre</b> Propriétaire et exploitant de véhicules lourds	<b>Droit de mettre en circulation (Propriétaire) ?</b> Oui
<b>Catégorie de transport</b> Personnes	<b>Droit d'exploiter (Exploitant) ?</b> Oui
<b>Date d'inscription au registre</b> 2023-04-12 11:20	
<b>Date limite de la prochaine mise à jour</b> 2026-04-14	

2023 QCCTQ 0581- Le **3 mars 2023**, Dieudonné NIDUFASHA déclare :

- Il conduit des véhicules lourds depuis 2018. Il est propriétaire, avec d'autres associés, d'une agence de placement de personnel temporaire, située à Montréal, qui recrute des employés au Québec et à l'international.
- Livriris souhaite transporter, dans la région de Montréal et aux alentours, des employés afin qu'ils puissent travailler dans certaines fermes et usines de la région métropolitaine.
- Il est présentement propriétaire d'un minibus de 15 passagers afin de pouvoir effectuer ses transports, et souhaite éventuellement ajouter d'autres véhicules à sa flotte.
- Les véhicules lourds de Livriris seront conduits par M. Nidufasha et par Anicet Ndagijimana, titulaire d'un permis de conduire de classes 2, 3, 4A, 4B, 4C et 5.

2024 QCCTQ 0172 – Le **31 janvier 2024**, le CTQ accorde à titre de répartiteur, lui attribue le numéro d'enregistrement 1-C-40195-R, l'adresse de son établissement au Québec : 7687, rue Centrale, App. 302 Montréal (Québec) H8P 1L7.

2024 QCCTQ 1268 – Le **17 mai 2024**, Le ou vers le 4 mars 2024, Livriris remplit la demande de renseignements pour la fixation de cibles d'automobiles à faibles émissions. Selon les renseignements fournis, dix-neuf automobiles autorisées utilisent présentement les services de répartition de Livriris. De ce nombre, sept d'entre elles s'avèrent être une automobile à faibles émissions.

Un centre de formation est situé à l'intérieur des bureaux de Livriris, et l'entreprise donne des formations aux conducteurs sur la façon de diminuer leur empreinte carbone sur plusieurs aspects, et forme ceux-ci sur un comportement responsable pour l'entretien de leurs véhicules routiers.

#### SOQUIJ

[Redacted content]

#### AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Date : 2025-11-28

#### Listes EIMT - MIFI

Transport Livriris & Livriris Pro Inc. (1177818870) : Ø

Agence de Recrutement et de Placement des Employés Iris Inc. (1175950345) : Ø

#### SAAQ

Transport Livriris & Livriris Pro Inc.: Ø Dossier

Agence de Recrutement et de Placement des Employés Iris Inc. : **Aucun véhicule immatriculé**

[Redacted content]

Dieudonné NIDUFASHA DDN [Redacted]

#### **Renseignements sur la personne**

[Redacted content]

Registraire des entreprises (recherche par adresses)

**Inter Québec Afrique, IQA (NEQ1176677715)**

Est une personne morale sans but lucratif située au **302-7687 rue Centrale à LaSalle (Québec) H8P 1L2**, qui a été Immatriculée et constituée le 15 juin 2021. Les activités économiques déclarées sont « Organismes internationaux et autres organismes extraterritoriaux / Faciliter la coopération entre les organismes du Québec et celles d'Afrique dans les domaines de développement socio-économique et communautaires notamment dans la santé, l'éducation, l'entrepreneuriat. » et « Organisations civiques et amicales / promotion des activités de mobilisation citoyenne et civique, de renforcement de la vie communautaire et favoriser la solidarité, l'intégration des immigrants noirs au Québec ». Les administrateurs sont Patience KUBWUMUREMYI 1 [redacted] à titre de présidente, **Éric GITI** [redacted] (1301 boul. du Millénaire Saint-Basile-le-Grand (Québec) J3N1X8 à titre de vice-président, Aimable NKUNZIMANA [redacted] (7414 rue Gabrielle-Roy Trois-Rivières (Québec) G9C0L5) à titre de trésorière et Alexis MANIRAKIZA [redacted] (2-196 boul. Des Ormeaux Longueuil (Québec) J4L1J2) à titre de secrétaire.

L'établissement principal est situé au 5-2859 terr. Tracy Longueuil (Québec) J4L1T6

Gouvernement Ontario

Demande de permis d'agence de recrutement de travailleurs étrangers temporaires et de placement de personnel sont en traitement au Gouvernement de l'Ontario [Public facing status page](#)

SAAQ

Le **28 novembre 2025**, une citation à comparaître a été transmise SAAQ afin de rendre témoignage sur la liste des autorisations et plaques, la liste des véhicules et de leurs liens de propriété, toutes les pièces pour l'obtention d'un permis restreint, procès-verbal ou jugement qui fait mention des raisons pour l'obtention du permis restreint ainsi que la photo de permis de conduire visant M. Dieudonné NIDUFASHA (DDN [redacted]) ainsi que la société Transport Livriris & Livriris Pro Inc. (NEQ 1177818870)

Le **6 janvier 2026**, la SAAQ transmet les documents suivants en réponse à la citation à comparaître :

[redacted]

Rencontre CTTI

Le **7 janvier 2026**, une rencontre en visioconférence a été effectuée avec M. [redacted] et celui-ci m'a confirmé les faits suivants en lien avec la société Transport Livriris & Livriris Pro Inc. :

[redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

**Documents reçus :**

[Redacted text block]

**Les documents ont permis de constater :**

[Redacted text block]

Le 21 janvier 2026, un courriel est transmis à [REDACTED]



RÉSULTAT

Infraction(s) possible(s) constatée(s)

Infraction : 92.5 LNT

Date de connaissance : s/o

Période de l'infraction : s/o

Récidive : Oui  Non

RECOMMANDATION(S)

Date : 2026-02-18

[Redacted content]

DÉCISION(S)

DATE :

[Redacted content]

## Geneviève Simard

---

**De:** [REDACTED]  
**Envoyé:** 18 février 2026 09:15  
**À:** [REDACTED]  
**Objet:** Rapport préanalyse - Transport Livriris & Livriris Pro Inc.  
**Pièces jointes:** Mandat préanalyse\_[REDACTED].docx

**Critère de diffusion:** Confidentiel

Bonjour [REDACTED],

Voici mon rapport de préanalyse avec ma recommandation dans le présent dossier.

Merci et bonne journée!



**Mme** [REDACTED]  
[REDACTED]

**Unité des enquêtes et des permis**

Direction de la prévention, des enquêtes et des permis

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

1600, av. D'Estimauville, 6e étage secteur 4

Québec (Québec) G1J 0H7  
[REDACTED]



---

**De :** [redacted]

**Envoyé :** 6 janvier 2026 09:01

**À :** SAAQ Diffusion <SAAQ.diffusion@saaq.gouv.qc.ca>

**Cc :** [redacted]

**Objet :** RE: Demande de suivi - Dossier 690000872

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de [redacted] [Pourquoi c'est important](#)

**ATTENTION:** Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes à moins que vous reconnaissiez l'expéditeur et sachiez que le contenu est sûr.

Bonjour Mme [redacted],

J'aimerais pouvoir vous parler des documents que vous m'avez fait parvenir, car ceux-ci sont incomplets. Les documents n'ont pas été adressés au bon secteur donc c'est pour cette raison que je n'ai pas reçu lesdits documents.

Merci et bonne journée!



**Mme** [redacted]

[redacted]

**Unité des enquêtes et des permis**

Direction de la prévention, des enquêtes et des permis

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

1600, av. D'Estimauville, 6e étage secteur 4

Québec (Québec) G1J 0H7

[redacted]



## Geneviève Simard

---

**De:** [REDACTED]  
**Envoyé:** 2 décembre 2025 09:54  
**À:** [REDACTED]  
**Objet:** RE: Demande SAAQ

**Critère de diffusion:** Confidentiel

Bonjour [REDACTED],

Oui, pas de problème.

Bonne journée,



**Mme** [REDACTED]  
[REDACTED]

Direction de la prévention, des enquêtes et des permis  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, Rue de Bleury, 2e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
[REDACTED]

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**  
[cnesst.gouv.qc.ca](https://cnesst.gouv.qc.ca)

---

**De :** [REDACTED]

**Envoyé :** 2 décembre 2025 09:38

**À :** [REDACTED]

**Objet :** Demande SAAQ

**Critère de diffusion :** Confidentiel

Bonjour [REDACTED],

J'aimerais faire une vérification des sociétés et d'un individu:

**Transport Livriris & Livriris Pro Inc. (1177818870)**  
302-7687 rue Centrale Montréal (Québec) H8P1L7

**Agence de Recrutement et de Placement des Employés Iris Inc. (1175950345)**  
302-7687 rue Centrale Montréal (Québec) H8P1L7

**Dieudonné NIDUFASHA DDN** [REDACTED]


Merci et bonne journée!



**Mme** [REDACTED]  
[REDACTED]

**Unité des enquêtes et des permis**

Direction de la prévention, des enquêtes et des permis  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1600, av. D'Estimauville, 6e étage secteur 4  
Québec (Québec) G1J 0H7



## Geneviève Simard

---

**De:** [REDACTED]  
**Envoyé:** 23 février 2026 14:10  
**À:** [REDACTED]  
**Objet:** Retour rapport préanalyse [REDACTED]  
**Pièces jointes:** Mandat préanalyse\_[REDACTED].docx

Bonjour [REDACTED],

Voici mon retour sur la préanalyse mentionnée en objet. Très beau travail, la préanalyse et le rapport sont vraiment complets! La recommandation sera suivie.

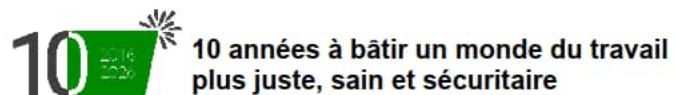
[REDACTED]

Bonne journée,



[REDACTED]  
[REDACTED]  
Direction de la prévention, des enquêtes et des permis  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 2e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
[REDACTED]

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)



N° de dossier	
Nom de l'employeur	Transport Livriris & Livriris Pro Inc.
Activité économique de l'employeur	APP et ARTET
NEQ	1177818870

### 1. Mandat de Préanalyse

1 - ATTRIBUTION	
Enquêteur/enquêtrice responsable du dossier	
Date de l'attribution	20/11/2025
Dossier attribué par	Direction de la prévention, des enquêtes et des permis (DPEP)

2 – SIGNALEMENT/DÉNONCIATION	
Provenance	
Dénonciation reçue le 30 octobre 2025 du Centre des travailleurs et travailleuses immigrantes	
Résumé	
Selon la dénonciation reçue, Dieudonné Nidufasha, administrateur de l'agence IRIS continuerait ses activités de recrutement et de placement de personnel à travers l'entreprise Transport Livriris & Livriris Pro Inc. sans détenir de permis requis à cet effet.	
Infractions potentielles	
92.5 LNT	



## Agence de Recrutement et de Placement des Employés Iris Inc.

CNESST  
Surveillance de la loi  
GI.net 12c  
Produire le rapport sur le profil d'un employeur

Date : 2025-11-24 Page : 2 de 4  
Heure : 10:17:58  
Rapport : G2030303R

Identifiant: [REDACTED] Matricule: 1175650345 Suffixe: Langue: Français Type: Entreprise Nbre.de.sal: Entre 50 et 99 État juridique: Carte: Provincial  
 Nom: AGENCE DE RECRUTEMENT ET DE PLACEMENT DES EMPLOYÉS IRIS INC.  
 Adresse: 7687 RUE CENTRALE APP. 302 MONTRÉAL QUÉBEC, CANADA H8P 1L7  
 Activité économique: Commerce de gros de métaux non ferreux et produits en métaux non ferreux, Autres services aux entreprises, Services relatifs au travail et à l'emploi  
 Type de ciblage: VEAPP  
 2024-10-09

No dossier	U. A.	Sta. D.I.	Type serv.	Resp.	Date début	Date fin	Salaires		Pourboire		Jour férié		Congés/Absences		Frais		Avis		Vacances		Congé fin d'année	
							Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant
	00	ACT	PLPEC	IK	2025-		1															
	00	ACT	VEPEC		2025-		0															
	00	ACT	PLPEC	BM	2024-		2															
	00	ACT	PLADM	BM	2024-		3															
	00	ACT	PLPEC	CB	2024-		1															
	00	ACT	PLADM	CB	2024-		11															
	00	ACT	PLPEC	BM	2023-		1															
	00	TER	INFOC	JN	2025-	2025-																
	00	TER	PLADM	JN	2024-	2025-	1															
			PLPEC																			

No dossier	U. A.	Sta. D.I.	Type serv.	Resp.	Date début	Date fin	Salaires		Pourboire		Jour férié		Congés/Absences		Frais		Avis		Vacances		Congé fin d'année	
							Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant
	00	TER	PLADM	JN	2024-	2025-	1															
	00	TER	PLPEC																			
	00	TER	VEPEC	DT	2024-	2024-	0															
	00	TER	PLPEC	JN	2024-	2025-	1															
	00	TER	PLPEC	JN	2024-	2025-	1															
	00	TER	VEPEC	AR	2024-	2024-	0															
	00	TER	VEPEC	VMT	2024-	2024-	0															
	00	TER	VEPEC	AR	2024-	2024-	0															
	00	TER	PLPEC	JN	2024-	2024-	1															
	00	TER	PLPEC	JN	2024-	2025-	1															
	00	TER	PLADM	JN	2024-	2024-	1															
	00	TER	PLPEC																			
	00	TER	VEPEC	MD	2024-	2025-	0															
	00	TER	PLADM	JH	2024-	2024-	1															
			PLPEC																			

No dossier	U. A.	Sta. D.I.	Type serv.	Resp.	Date début	Date fin	Salaires		Pourboire		Jour férié		Congés/Absences		Frais		Avis		Vacances		Congé fin d'année	
							Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant
	00	TER	PLPEC	OH	2023-	2024-	1															
	00	TER	PLPEC	AB	2023-	2023-	1															

### Résumé des dossiers





NAVIGATEUR

Date : 2025-11-27

Transport Livriris & Livriris Pro Inc.

Première inscription : 2023-12-19

Dieudonné Nidufasha, président, 514 625-4535, [affaires@livriris.team](mailto:affaires@livriris.team)  
302-7687 rue Centrale Montréal (Québec) H8P1L7

Le **12 janvier 2024**, M. [REDACTED] qui mentionne que les travailleurs autonomes déclarés sont des chauffeurs de taxis qui utilisent leurs propres véhicules et qui sont incorporés. Les autobus et minibus sont la propriété de l'entreprise et sont conduits des chauffeurs qui sont à l'emploi de la compagnie. Il s'agit d'un service de navette pour le transport de travailleurs principalement. Nombre d'employés [REDACTED] répartitrices et [REDACTED] chauffeurs d'autobus.

**Masses salariales**

Agence de Recrutement et de Placement des Employés Iris Inc. ([REDACTED])

Première inscription : 2021-01-05

Dieudonné Nidufasha, président, 514 625-4535, [rh@agencerecrutementiris.com](mailto:rh@agencerecrutementiris.com), [REDACTED]  
8881 rue Centrale Montréal (Québec) H8P1P3

## Masses salariales

### Constats d'infraction (13 958.00\$)

Loi / Règlement	Numéro dossier	Date jugement	Décision	Montant amende
Art.140(3)	500-63-020143-258	2025-11-04	Coupable	1 274.00\$
Art.140(3)	500-63-020142-250	2025-11-04	Coupable	1 076.00\$
Art.140(3)	500-63-020144-256	2025-11-04	Coupable	1 076.00\$
Art.92.5	500-63-020146-251	2025-11-04	Coupable	2 076.00\$
Art.41 al 4 du Règlement	500-63-020145-253	2025-11-04	Coupable	1 076.00\$
Art.43	500-63-020152-259	2025-11-04	Coupable	1 326.00\$
Art.43	500-63-020151-251	2025-11-04	Coupable	1 326.00\$
Art.43	500-63-020147-259	2025-11-04	Coupable	1 576.00\$
Art.43	500-63-020148-257	2025-11-04	Coupable	1 576.00\$
Art.43	500-63-020149-255	2025-11-04	Coupable	1 576.00\$

### Permis

La société Agence de Recrutement et de placement d'employés Iris Inc. n'est plus détentrice des permis d'agence de recrutement de travailleurs étrangers temporaires (AR-2101505) et d'agence de placement de personnel (AP-2101504) depuis le 21 juillet 2025.

Le **21 août 2024**, la CNESST suspend les permis d'agence de placement de personnel et d'agence de recrutement de travailleurs étrangers temporaires, car la société Agence de Recrutement et de Placement des Employés Iris Inc. ne détenait plus d'attestation valide délivrée par l'Agence du revenu du Québec (art. 92.7.1). Les décisions seront transmises via poste certifiée à l'adresse 106-101 boulevard Saint-Jean-Baptiste à Châteauguay.

Le **9 octobre 2024**, la CNESST lève la suspension et réactive les permis, car la société Agence de Recrutement et de Placement des Employés Iris Inc. a transmis une attestation valide délivrée par l'Agence du revenu du Québec.

Le **15 avril 2025**, la CNESST suspend les permis d'agence de placement de personnel et d'agence de recrutement de travailleurs étrangers temporaires, car la société Agence de Recrutement et de Placement des Employés Iris Inc. n'a pas acquitté les droits annuels, elle est en défaut de respecter une décision ou une ordonnance d'un tribunal rendue en application des lois et règlements administrés par la CNESST et elle est en défaut d'avoir acquitté une somme exigible en application des lois et règlements administrés par la CNESST.

Le **21 juillet 2025**, la CNESST révoque les permis d'agence de placement de personnel et d'agence de recrutement de travailleurs étrangers temporaires, car la société Agence de Recrutement et de Placement des Employés Iris Inc. est en défaut de respecter une décision ou une ordonnance d'un tribunal rendue en application des lois et règlements administrés par la CNESST et elle est en défaut d'avoir acquitté une somme exigible en application des lois et règlements administrés par la CNESST.

Le **14 août 2025**, le TAT a rendu une décision (1419056 71 2505) à la suite de la demande de contestation des décisions émises le 15 avril 2025, le TAT rejette la demande de la société.

### Interne à l'unité des enquêtes (autres dénonciations / préanalyses)

Date: 2025-11-28

#### Dossier

Le **20 novembre 2024**, la CNESST a reçu une dénonciation de [redacted] de l'agence Agence de Recrutement et de Placement des Employés Iris Inc., à l'effet que l'agence serait non conforme et demande d'intervenir auprès d'elle afin qu'elle verse les sommes dues à un travailleur.

Le **7 janvier 2025**, une préanalyse du dossier révèle que la société Agence de Recrutement et de Placement des Employés Iris Inc. aurait effectué du placement de personnel durant la période de suspension de son permis d'agence de placement de personnel.

Le **7 janvier 2025**, une enquête pénale est amorcée dans le but de prouver les infractions alléguées à la *Loi sur les normes du travail (ci-après LNT)* et au *Règlement sur les agences de placement de personnel et les agences de recrutement de travailleurs étrangers (ci-après Règlement)*.

Le **29 janvier 2025**, les conclusions de l'enquête recommandent

## SOURCES OUVERTES

Date : 2025-11-28

### Google

### [Transport Livriris et Livriris Pro Inc.](#)

L'Application Taxi Livriris est disponible

- \* Canada
- Ontario
- Quebec city
- Laval
- Joliette
- Montréal-Est-Ouest
- Longueuil
- Gatineau

Télécharger nos applications conducteurs et passagers disponibles sur Apple store et google Play store.



#### Service de Taxi et de Livraison

Le service de Taxi et de Livraison de Transport Livriris combine transport rapide de personnes et livraison de colis. Que ce soit pour un déplacement ou pour expédier un paquet, nous offrons une solution fiable et ponctuelle, adaptée à vos besoins, avec une équipe professionnelle prête à vous servir.



#### Conduite et exploitations des véhicules lourds pour le transport Public

Après les Accords de la Commission de Transports du pour les Véhicules lourds, Transport Livriris & Livriris Pro Inc, mettra en place un moyen de transport du public par des véhicules lourds composé des Minibus et autobus dans les villes de la métropolitaine et d'autres.



#### Service pour Entreprise

Ayant constaté que le déplacement de la main d'œuvre et du personnel est nécessaire en milieu du travail, d'affaires et du tourisme une action de déplacement des personnes et des petits colis est mise à marche dans la ville de Montréal, Province du Québec et ses environs.



#### Navette vers l'aéroport

Dans le but de rendre les voyages aériens plus simples et plus agréables, Livriris vous offre un service de transport fiable, pratique et de haute qualité pour les passagers qui ont besoin de se rendre à l'aéroport ou d'en revenir.



#### service de boostage

Le service de boostage de batteries offert par Transport Livriris est conçu pour aider rapidement les conducteurs en cas de panne de batterie. Lorsque votre véhicule est immobilisé à cause d'une batterie déchargée, nos équipes interviennent directement sur place avec des équipements professionnels pour relancer votre véhicule en toute sécurité.



#### Service de transfert de la ville

Le Service de transfert de la ville est conçu pour simplifier tous vos besoins de déplacement autour de la ville. Notre service est dédié à fournir des solutions de transport rapides, efficaces et accessibles qui s'adaptent à un éventail de besoins individuels et d'entreprises.



#### Réserver pour vos fetes et voyages

Vous avez besoin d'un voyage de groupe, familiale, voyage d'étude, religieuse ou tout autre voyage programmé, faites des réservations dès maintenant, notre équipe d'accueil vous recevra à bras ouvert.



#### Modes de paiement

Grâce à son application et ses appareils de paiement hautement sécurisés, Transport Livriris accepte les paiements par Visa, Mastercard, Interac et Argencant comptant.

# À PROPOS DE NOUS



Livris Canada est une entreprise de technologie de pointe qui s'est engagée à développer et exploiter des applications mobiles d'utilisateurs avec des conducteurs réalisant des services de transport des personnes et des petits colis.

Le siège social de l'entreprise est basé dans la Ville de Montréal au Canada. Depuis 2022, elle s'est engagée à réaliser ses activités dans le cadre de la réponse aux déplacements des employés pour remédier aux difficultés de déplacements en période de la covid-19 où le transport en commun apparaît comme un facteur de risque. Avec un système de surveillance par caméra à distance, la sécurité des utilisateurs et des conducteurs est garantie. Notre mission principale est la sécurité et la propreté pour rendre le transport avec Livris & Livris Pro inc «CONFORTABLE ET SATISFAISANTE» et cela, grâce à la validation de l'inspection annuelle de chaque véhicule, un bon système de communication avec nos conducteurs, un caméra de surveillance de l'environnement et du mode de conduite de nos professionnels, un système de désinfection des parties sensibles des véhicules, une validation de la qualité des conducteurs à travers la vérification de leurs antécédents judiciaires et comportementaux. Dans la région métropolitaine de Montréal, ville de référence des services de Livris & Livris Pro Canada, nous desservons 82 municipalités de façon complète et harmonieuse.

En plus d'être des professionnels dans la conduite, nos conducteurs sont aussi des guides touristiques dans des villes et villages et vos lieux préférés. Ils sont des micro-entrepreneurs indépendants guidés par un esprit de respect mutuel et non conflictuel. Aucune forme de concurrence n'a été envisagée, mais la différence des services et les stratégies de prise en charge sécuritaire et efficace à la technologie de pointe se manifeste comme une concurrence réussie.

Prenez la route en joie et en sécurité avec Livris & Livris Pro inc, vous allez vivre un confort et une tranquillité d'esprit dans vos affaires en milieu du travail ou touristique.

## [Conférences Livris - Conférence de Septembre 2025 au Canada](https://buy.stripe.com/14k8Ac0mRaS58EM8wJ)

(<https://buy.stripe.com/14k8Ac0mRaS58EM8wJ>)

## [Les victimes de l'agence de recrutement et de placement IRIS continuent leur \(...\) - Presse-toi à gauche !](#)

### [Une tribune libre pour la gauche québécoise en marche](#)

## Les victimes de l'agence de recrutement et de placement IRIS continuent leur lutte rassemblement de solidarité devant l'agence IRIS

Samedi 3 mai 2025 / DE : CENTRE DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES IMMIGRANTS (CTTI)

Tio'lià:ke (Montréal), le 2 mai 2025. - À 10h, le lundi 5 mai 2025, devant les bureaux de l'agence de recrutement et de placement IRIS, seront rassemblé-es des travailleurs et travailleuses migrant-es et leurs allié-es, pour dénoncer les abus vécus aux mains de cette agence et exiger

leurs salaires impayés, leurs feuilles de paie et leur relevé d'impôts, nécessaires pour leurs démarches d'immigration, ainsi que faire entendre leurs revendications concernant les agences de placement et le programme de travailleurs étrangers temporaires. Les porte-paroles convient les médias au point de presse qui aura lieu au début du rassemblement.

QUOI : Conférence de presse sur les abus commis par l'agence IRIS et le manque de protections pour les travailleurs et travailleuses migrant-es

QUAND : Lundi 5 mai, dès 10h

OÙ : Devant les bureaux de l'agence Iris, au 7687 Rue Centrale #302, LaSalle, QC H8P 1L7

QUI : Des ancien-nes travailleurs et travailleuses de l'agence IRIS et leurs allié-es  
POURQUOI : Faire le point sur la situation actuelle des victimes de l'agence de recrutement et de placement IRIS

À propos

Les abus commis par cette agence ont été révélés dans Le Devoir le 09 et 10 avril dernier.

\*\*\*\*\*

## [Commission des Transports](#)

### [Transport Livris & Livris pro Inc. NIR : R-153173-1, Services en ligne - Commission des transports](#)

<b>NIR</b> R-153173-1 Le NIR correspond au numéro de Code canadien de la sécurité	<b>Cote de sécurité</b> Satisfaisant - Non audité
<b>Titre</b> Propriétaire et exploitant de véhicules lourds	<b>Droit de mettre en circulation (Propriétaire) ?</b> Oui
<b>Catégorie de transport</b> Personnes	<b>Droit d'exploiter (Exploitant) ?</b> Oui
<b>Date d'inscription au registre</b> 2023-04-12 11:20	
<b>Date limite de la prochaine mise à jour</b> 2026-04-14	

2023 QCCTQ 0581- Le **3 mars 2023**, Dieudonné NIDUFASHA déclare :

- Il conduit des véhicules lourds depuis 2018. Il est propriétaire, avec d'autres associés, d'une agence de placement de personnel temporaire, située à Montréal, qui recrute des employés au Québec et à l'international.
- Livriris souhaite transporter, dans la région de Montréal et aux alentours, des employés afin qu'ils puissent travailler dans certaines fermes et usines de la région métropolitaine.
- Il est présentement propriétaire d'un minibus de 15 passagers afin de pouvoir effectuer ses transports, et souhaite éventuellement ajouter d'autres véhicules à sa flotte.
- Les véhicules lourds de Livriris seront conduits par M. Nidufasha et par Anicet Ndagijimana, titulaire d'un permis de conduire de classes 2, 3, 4A, 4B, 4C et 5.

2024 QCCTQ 0172 – Le **31 janvier 2024**, le CTQ accorde à titre de répartiteur, lui attribue le numéro d'enregistrement 1-C-40195-R, l'adresse de son établissement au Québec : 7687, rue Centrale, App. 302 Montréal (Québec) H8P 1L7.

2024 QCCTQ 1268 – Le **17 mai 2024**, Le ou vers le 4 mars 2024, Livriris remplit la demande de renseignements pour la fixation de cibles d'automobiles à faibles émissions. Selon les renseignements fournis, dix-neuf automobiles autorisées utilisent présentement les services de répartition de Livriris. De ce nombre, sept d'entre elles s'avèrent être une automobile à faibles émissions.

Un centre de formation est situé à l'intérieur des bureaux de Livriris, et l'entreprise donne des formations aux conducteurs sur la façon de diminuer leur empreinte carbone sur plusieurs aspects, et forme ceux-ci sur un comportement responsable pour l'entretien de leurs véhicules routiers.

#### SOQUIJ

[Redacted content]

#### AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Date : 2025-11-28

#### Listes EIMT - MIFI

Transport Livriris & Livriris Pro Inc. (1177818870) : Ø

Agence de Recrutement et de Placement des Employés Iris Inc. (1175950345) : Ø

#### SAAQ

Transport Livriris & Livriris Pro Inc.: Ø Dossier

Agence de Recrutement et de Placement des Employés Iris Inc. : **Aucun véhicule immatriculé**

[Redacted content]

Dieudonné NIDUFASHA DDN [Redacted]

#### Renseignements sur la personne

[Redacted content]

Registraire des entreprises (recherche par adresses)

**Inter Québec Afrique, IQA (NEQ1176677715)**

Est une personne morale sans but lucratif située au **302-7687 rue Centrale à LaSalle (Québec) H8P 1L2**, qui a été Immatriculée et constituée le 15 juin 2021. Les activités économiques déclarées sont « Organismes internationaux et autres organismes extraterritoriaux / Faciliter la coopération entre les organismes du Québec et celles d'Afrique dans les domaines de développement socio-économique et communautaires notamment dans la santé, l'éducation, l'entrepreneuriat. » et « Organisations civiques et amicales / promotion des activités de mobilisation citoyenne et civique, de renforcement de la vie communautaire et favoriser la solidarité, l'intégration des immigrants noirs au Québec ». Les administrateurs sont Patience KUBWUMUREMYI [REDACTED] à titre de présidente, **Éric GITI** [REDACTED] (1301 boul. du Millénaire Saint-Basile-le-Grand (Québec) J3N1X8 à titre de vice-président, Aimable NKUNZIMANA [REDACTED] (7414 rue Gabrielle-Roy Trois-Rivières (Québec) G9C0L5) à titre de trésorière et Alexis MANIRAKIZA [REDACTED] (2-196 boul. Des Ormeaux Longueuil (Québec) J4L1J2) à titre de secrétaire.

L'établissement principal est situé au 5-2859 terr. Tracy Longueuil (Québec) J4L1T6

Gouvernement Ontario

Demande de permis d'agence de recrutement de travailleurs étrangers temporaires et de placement de personnel sont en traitement au Gouvernement de l'Ontario [Public facing status page](#)

SAAQ

Le **28 novembre 2025**, une citation à comparaître a été transmise SAAQ afin de rendre témoignage sur la liste des autorisations et plaques, la liste des véhicules et de leurs liens de propriété, toutes les pièces pour l'obtention d'un permis restreint, procès-verbal ou jugement qui fait mention des raisons pour l'obtention du permis restreint ainsi que la photo de permis de conduire visant M. Dieudonné NIDUFASHA (DDN [REDACTED]) ainsi que la société Transport Livriris & Livriris Pro Inc. (NEQ 1177818870)

Le **6 janvier 2026**, la SAAQ transmet les documents suivants en réponse à la citation à comparaître :

[REDACTED]

Rencontre CTTI

Le **7 janvier 2026**, une rencontre en visioconférence a été effectuée avec M. [REDACTED] et celui-ci m'a confirmé les faits suivants en lien avec la société Transport Livriris & Livriris Pro Inc. :

[REDACTED]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

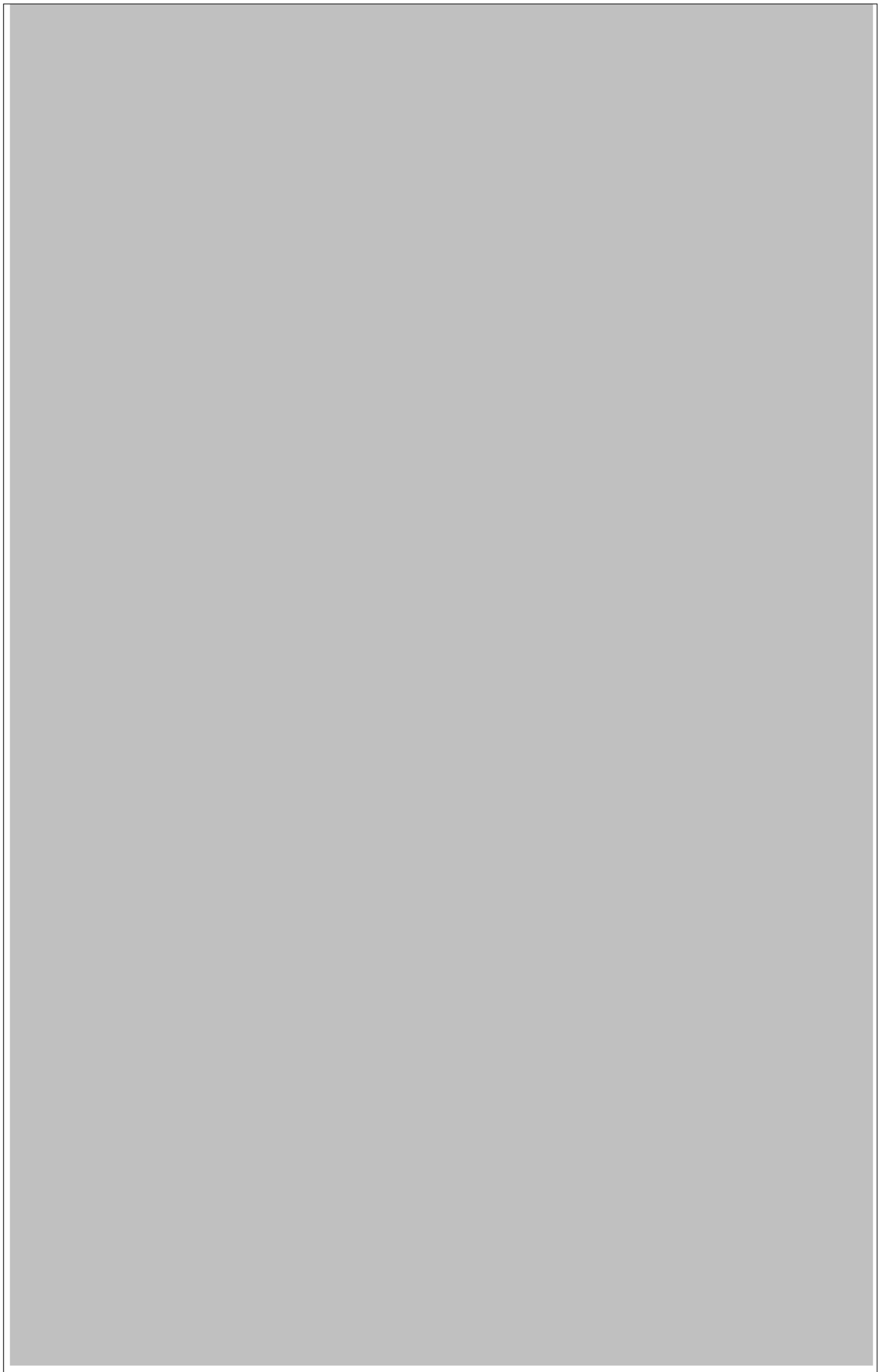
**Documents reçus :**

[Redacted text block]

**Les documents ont permis de constater :**

[Redacted text block]

Le 21 janvier 2026, un courriel est transmis à Mme [REDACTED]



RÉSULTAT

Infraction(s) possible(s) constatée(s)

Infraction : 92.5 LNT

Date de connaissance : s/o

Période de l'infraction : s/o

Récidive : Oui  Non

RECOMMANDATION(S)

Date : 2026-02-18

[Redacted content]

DÉCISION(S)

DATE : 2026-02-23

Pour les motifs exposés plus haute, la recommandation sera suivie. [Redacted]

## Geneviève Simard

---

**De:** [REDACTED]  
**Envoyé:** 21 janvier 2026 11:40  
**À:** [REDACTED]  
**Objet:** TR: [Externe] RE: TRANSPORT LIVRIRIS & LIVRIRIS PRO INC. (NEQ 1177818870)



**Mme** [REDACTED]  
[REDACTED]

Direction de la prévention, des enquêtes et des permis  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, Rue de Bleury, 2e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
[REDACTED]

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**  
[cnesst.gouv.qc.ca](https://cnesst.gouv.qc.ca)



---

**From:** [REDACTED]  
**Sent:** January 20, 2026 10:12 AM  
**To:** [REDACTED]  
**Subject:** TRANSPORT LIVRIRIS & LIVRIRIS PRO INC. (NEQ 1177818870)

**CAUTION -- EXTERNAL E-MAIL - Do not click links or open attachments unless you recognize the sender.**

Dear Mr. [REDACTED]

Please find below the information currently available to us regarding the situation involving the employer Transport Liviris & Liviris Pro Inc. This information is provided for notification purposes only and may be supplemented as the matter progresses.

Following a report submitted by the CTTI on October 29, 2025, a pre-analysis file was opened in order to assess whether there are reasonable grounds to believe that one or more statutory offences may have been committed.

On January 9, 2026, we contacted a witness. During this communication, the witness reported the following allegations:

[REDACTED]

The administrator of Transport Livriris & Livriris Pro Inc. , Mr. Dieudonné NIDUFASHA, is already known to our organization. He was previously the administrator of Agence de Recrutement et de Placement des Employés Iris (NEQ 1175950345), which was found guilty in November 2025 of operating a recruitment agency without the required permit.

Based on the information currently available to us, it appears that Transport Livriris & Livriris Pro Inc. may be operating in the province of Ontario.

Lastly, on January 14, 2026, the CTTI confirmed that a press conference will be held on January 23, 2026, at 10:30 a.m. addressing the situation involving Transport Livriris & Livriris Pro Inc.

Please do not hesitate to contact me should you require additional information or wish to discuss this matter further.

Regards,



[REDACTED]  
**Coordonnatrice Enquêtes spécialisées**

Direction de la prévention, des enquêtes et des permis

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

1199, Rue de Bleury, 2e étage

Montréal (Québec) H3B 3J1  
[REDACTED]

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](https://cnesst.gouv.qc.ca)

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**

CNESST

Bureau de Montréal

GI.net 12c

Produire le rapport sur le profil d'un employeur

Rapport : GS030303R

Destinataire : La Boissière-Parent, Fay

Date rapport : 2026-03-25 10:25:55

Paramètres du rapport

Identifiant employeur :

Matricule:

Suffixe:

Date : 2026-03-25

Bureau de Montréal

Heure : 10:25:55

GI.net 12c

Rapport: GS030303R

Produire le rapport sur le profil d'un employeur

Identifiant: [REDACTED] Matricule: 1175950345 Suffixe: Langue: Français Type: Entreprise Nbre de sal: Entre 50 et 99 État juridique: Charte: Provincial

Nom: AGENCE DE RECRUTEMENT ET DE PLACEMENT DES EMPLOYÉS IRIS INC.

Adresse: 7687 RUE CENTRALE APP: 302 MONTRÉAL QUÉBEC, CANADA  
H8P 1L7

Activité économique: Commerce de gros de métaux non ferreux et produits en métaux non ferreux, Autres services aux entreprises, Services relatifs au travail et à l'emploi

Type de ciblage: VEAPP

2024-10-09

No dossier	U. A.	Sta. D.I.	Type serv.	Resp.	Date début	Date fin	Salaire		Pourboire		Jour férié		Congés/Absences		Frais		Avis		Vacances		Congé fin d'année	
							Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant
[REDACTED]	75	ACT	PLHP PL122		2026-																	
[REDACTED]	79	ACT	PLPEC	KL	2025-																	
[REDACTED]	69	ACT	VEPEC		2025-																	
[REDACTED]	98	ACT	PLPEC	JML	2024-																	
[REDACTED]	98	ACT	PLADM PLPEC	BM	2024-																	
[REDACTED]	99	ACT	PLPEC	CB	2024-																	
[REDACTED]	99	ACT	PLADM PLPEC VEPEC	CB	2024-																	
[REDACTED]	98	ACT	PLPEC	BM	2023-																	
[REDACTED]	66	TER	INFOC	JN	2025-	2025-																
[REDACTED]	66	TER	PLADM PLPEC	JN	2024-	2025-																

Note 1: Le(s) numéro(s) de dossier grisé(s) indique(nt) l'existence d'une version de réclamation administrateur.

Note 2: Le terme « EMPLOYEUR RÉCIDIVISTE » signifie que l'employeur a déjà été reconnu coupable dans au moins 2 dossiers de type « Pénal » traités par la DGAJ dans GI.net.

Note 3: (\*) est affiché lorsque l'employeur a été reconnu coupable d'une infraction pénale dans GI.net pour ce dossier.

Note 4: (\$) est affiché lorsque le dossier comporte une activité « CONSTINF Constat d'infraction » concernant cet employeur et réalisée dans ce dossier. De plus, si l'employeur a été identifié dans au moins une activité « CONSTINF » présente dans ce dossier mais réalisée dans un autre dossier (cas de fusion), pour chaque activité trouvée, le numéro du dossier d'origine s'ajoute sous le numéro de dossier et les caractères « (\$) » s'affichent à la droite du numéro de dossier d'origine.

Note 5: (J) est affiché lorsque le dossier est transféré à la DAJ dans leur gestionnaire juridique.

Date : 2026-03-25

Bureau de Montréal

Heure : 10:25:55

GI.net 12c

Rapport: GS030303R

Produire le rapport sur le profil d'un employeur

Identifiant: [REDACTED] Matricule: 1175950345 Suffixe: Langue: Français Type: Entreprise Nbre de sal: Entre 50 et 99 État juridique: Charte: Provincial

Nom: AGENCE DE RECRUTEMENT ET DE PLACEMENT DES EMPLOYÉS IRIS INC.

Adresse: 7687 RUE CENTRALE APP: 302 MONTRÉAL QUÉBEC, CANADA  
H8P 1L7

Activité économique: Commerce de gros de métaux non ferreux et produits en métaux non ferreux, Autres services aux entreprises, Services relatifs au travail et à l'emploi

Type de ciblage: VEAPP

2024-10-09

No dossier	U. A.	Sta. D.I.	Type serv.	Resp.	Date début	Date fin	Salaire		Pourboire		Jour férié		Congés/Absences		Frais		Avis		Vacances		Congé fin d'année	
							Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant
	66	TER	PLADM PLPEC	JN	2024-	2025-	1															
	66	TER	VEPEC	DT	2024-	2024-	0															
	66	TER	PLPEC	JN	2024-	2025-	1															
	66	TER	PLPEC	JN	2024-	2025-	1															
	66	TER	VEPEC	AR	2024-	2024-	0															
	66	TER	VEPEC	VMT	2024-	2024-	0															
	69	TER	VEPEC	AR	2024-	2024-	0															
	66	TER	PLPEC	JN	2024-	2024-	1															
	66	TER	PLPEC	JN	2024-	2025-	1															
	66	TER	PLADM PLPEC	JN	2024-	2024-	1															
	69	TER	VEPEC	MD	2024-	2025-	0															
	98	TER	PLADM PLPEC	JH	2024-	2024-	1															

Note 1: Le(s) numéro(s) de dossier grisé(s) indique(nt) l'existence d'une version de réclamation administrateur.

Note 2: Le terme « EMPLOYEUR RÉCIDIVISTE » signifie que l'employeur a déjà été reconnu coupable dans au moins 2 dossiers de type « Pénal » traités par la DGAJ dans GI.net.

Note 3: (\*) est affiché lorsque l'employeur a été reconnu coupable d'une infraction pénale dans GI.net pour ce dossier.

Note 4: (\$) est affiché lorsque le dossier comporte une activité « CONSTINF Constat d'infraction » concernant cet employeur et réalisée dans ce dossier. De plus, si l'employeur a été identifié dans au moins une activité « CONSTINF » présente dans ce dossier mais réalisée dans un autre dossier (cas de fusion), pour chaque activité trouvée, le numéro du dossier d'origine s'ajoute sous le numéro de dossier et les caractères « (\$) » s'affichent à la droite du numéro de dossier d'origine.

Note 5: (J) est affiché lorsque le dossier est transféré à la DAJ dans leur gestionnaire juridique.

Date : 2026-03-25

Bureau de Montréal

Heure : 10:25:55

GI.net 12c

Rapport: GS030303R

Produire le rapport sur le profil d'un employeur

Identifiant: [REDACTED] Matricule: 1175950345 Suffixe: Langue: Français Type: Entreprise Nbre de sal: Entre 50 et 99 État juridique: Charte: Provincial

Nom: AGENCE DE RECRUTEMENT ET DE PLACEMENT DES EMPLOYÉS IRIS INC.

Adresse: 7687 RUE CENTRALE APP: 302 MONTRÉAL QUÉBEC, CANADA  
H8P 1L7

Activité économique: Commerce de gros de métaux non ferreux et produits en métaux non ferreux, Autres services aux entreprises, Services relatifs au travail et à l'emploi

Type de ciblage: VEAPP

2024-10-09

No dossier	U. A.	Sta. D.I.	Type serv.	Resp.	Date début	Date fin	Salaire		Pourboire		Jour férié		Congés/Absences		Frais		Avis		Vacances		Congé fin d'année	
							Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant
	66	TER	PLPEC	OH	2023-	2024-	1															
	60	TER	PLPEC	AB	2023-	2023-	1															

\*\*\* Fin du Rapport \*\*\*

Note 1: Le(s) numéro(s) de dossier grisé(s) indique(nt) l'existence d'une version de réclamation administrateur.

Note 2: Le terme « EMPLOYEUR RÉCIDIVISTE » signifie que l'employeur a déjà été reconnu coupable dans au moins 2 dossiers de type « Pénal » traités par la DGAJ dans GI.net.

Note 3: (\*) est affiché lorsque l'employeur a été reconnu coupable d'une infraction pénale dans GI.net pour ce dossier.

Note 4: (\$) est affiché lorsque le dossier comporte une activité « CONSTINF Constat d'infraction » concernant cet employeur et réalisée dans ce dossier. De plus, si l'employeur a été identifié dans au moins une activité « CONSTINF » présente dans ce dossier mais réalisée dans un autre dossier (cas de fusion), pour chaque activité trouvée, le numéro du dossier d'origine s'ajoute sous le numéro de dossier et les caractères « (\$) » s'affichent à la droite du numéro de dossier d'origine.

Note 5: (J) est affiché lorsque le dossier est transféré à la DAJ dans leur gestionnaire juridique.

CNESST

Bureau de Montréal

GI.net 12c

Produire le rapport sur le profil d'un employeur

Rapport : GS030303R

Destinataire : La Boissière-Parent, Fay

Date rapport : 2026-03-25 11:25:10

Paramètres du rapport

Identifiant employeur :

Matricule:

Suffixe:

Date : 2026-03-25

Bureau de Montréal

Heure : 11:25:10

GI.net 12c

Rapport: GS030303R

Produire le rapport sur le profil d'un employeur

Identifiant: [REDACTED] Matricule: 1177818870 Suffixe: Langue: Français Type: Entreprise Nbre de sal: Entre 6 et 10 État juridique: Charte: Provincial

Nom: TRANSPORT LIVRIRIS & LIVRIRIS PRO INC.

Adresse: 7687 RUE CENTRALE APP: 302 MONTRÉAL QUÉBEC, CANADA  
H8P 1L7

Activité économique: Autres transports, Autres services relatifs aux transports

Type de ciblage:

No dossier	U. A.	Sta. D.I.	Type serv.	Resp.	Date début	Date fin	Salaire		Pourboire		Jour férié		Congés/Absences		Frais		Avis		Vacances		Congé fin d'année	
							Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant	Nbr Sal	Montant
	75	ACT	PLHP PL122		2026-																	
	79	ACT	PLPEC	KL	2025-																	
	98	ACT	PLADM PLPEC	BM	2024-																	
	69	TER	VEPEC	MD	2025-	2026-																
	66	TER	PLPEC	JN	2024-	2025-																

\*\*\* Fin du Rapport \*\*\*

Note 1: Le(s) numéro(s) de dossier grisé(s) indique(nt) l'existence d'une version de réclamation administrateur.

Note 2: Le terme « EMPLOYEUR RÉCIDIVISTE » signifie que l'employeur a déjà été reconnu coupable dans au moins 2 dossiers de type « Pénal » traités par la DGAJ dans GI.net.

Note 3: (\*) est affiché lorsque l'employeur a été reconnu coupable d'une infraction pénale dans GI.net pour ce dossier.

Note 4: (\$) est affiché lorsque le dossier comporte une activité « CONSTINF Constat d'infraction » concernant cet employeur et réalisée dans ce dossier. De plus, si l'employeur a été identifié dans au moins une activité « CONSTINF » présente dans ce dossier mais réalisée dans un autre dossier (cas de fusion), pour chaque activité trouvée, le numéro du dossier d'origine s'ajoute sous le numéro de dossier et les caractères « (\$) » s'affichent à la droite du numéro de dossier d'origine.

Note 5: (J) est affiché lorsque le dossier est transféré à la DAJ dans leur gestionnaire juridique.